



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit mars deux mille vingt-deux, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme SMAANI M. MEUNIER Mme GRIMAUD M. NICOT M. DOMPEYRE Mme EMONET-VILLAIN M. DE JESUS PEDRO Mme TAFAT Mme CONTE M. LARTIGAU M. PROST Mme DEBUISSER M. DJEYARAMANE M. ROGER Mme MESSMER M. PLOUZE-MONVILLE Mme GRAPPE M. MOULINET Mme GUILLEMET Mme BARRE M. LEFRANC M. LUCEAU M. JOUSSEN Mme KOFFI M. DUCHESNE M. POCHAT M. GEFFRAY M. DREUX Mme MARTIN M. MASSIAUX M. LOYER.

POUVOIRS : Mme HUBERT à Mme DOS SANTOS Mme LEPERT à M. PROST Mme OGGAD à Mme KOFFI Mme BELVAUDE à M. POCHAT Mme ALLOUCHE à Mme CONTE.

SECRETAIRE : Mme GRAPPE.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et salue celles et ceux qui regardent le conseil municipal en direct et également le public présent.

Monsieur le Maire :

« Ce conseil municipal sera principalement consacré au budget.

Mais avant de démarrer, je vais vous demander de vous lever, s'il vous plaît, pour rendre hommage à deux personnalités de la ville de Poissy.

Mes chers collègues,

Avant de démarrer notre Conseil municipal, j'aimerais que nous ayons une pensée particulière pour deux Pisciacaises qui nous ont quittées récemment et dont les parcours de vie ont particulièrement marqué notre cité saint Louis.

Je voudrais d'abord rendre hommage à Jacqueline DOMONT.
Jacqueline était une figure de l'équipe municipale du maire Jacques MASDEU-ARUS.

Elue en 1983, Jacqueline devient adjointe aux Affaires sociales et à la Petite enfance, une délégation qu'elle portera pendant quatre mandats.
Dans les années 1990, elle prend la présidence du Club Péguy, dont elle pilote la destinée pendant de longues années, créant notamment le tremplin rock.

Journaliste puis attachée parlementaire de Jean Chamant, membre du RPR et Vice-Président du Sénat, Jacqueline avait le sens du devoir et l'engagement civique et associatif.

Jacqueline Domont était un soleil de Poissy. Un soleil progressivement éteint par la maladie d'Alzheimer.

Je veux dire, nous voulons dire, toute notre émotion à ses parents, dont elle était très proche et qui l'ont soutenue face à la maladie et dont la force a été admirable.
Très dévouée, toujours à l'écoute, elle laisse le souvenir d'une femme joyeuse, gentille et engagée dans la vie de sa ville.

Une femme que nous n'oublierons pas à Poissy.
Au nom du Conseil municipal, je veux dire le soutien indéfectible de la ville de Poissy.

La seconde personne à qui je souhaite rendre hommage se nomme Jacqueline Ballée.

Arrivée avec sa famille dans les années 60 à Poissy, plus précisément dans le quartier de Beauregard, elle a travaillé pendant des années au collège des Grands-Champs et au lycée Le Corbusier. Les journées étaient longues pour faire les ménages et travailler en cuisine.

C'était une femme toujours présente pour les autres et sur qui on pouvait compter.
Une femme pétrie de douceur, d'amour, de gentillesse et de bienveillance.

Résidente de la Résidence pour Personnes âgées Les Ursulines pendant 17 ans, Madame Ballée aimait faire des gâteaux pour ses amis, pour sa famille, pour le personnel de la RPA qui l'aimait tant.

Très entourée, elle était très proche de ses quatre filles, Geneviève, Annie, Catherine et Jocelyne, de ses neufs petits-enfants et douze arrière-petits-enfants, à qui nous pensons fort.

Au nom du conseil municipal, je veux dire l'émotion et le soutien indéfectible de la ville de Poissy à sa famille.

Mes chers collègues, en mémoire de Jacqueline Domont et de Jacqueline Ballée je vous demande de bien vouloir observer un instant de silence.

Merci. »

I. Compte-rendu des décisions du 10 janvier 2022 au 18 février 2022 :

Monsieur le Maire :

« Est-ce que vous avez des remarques mes chers collègues ?

Je vous en prie. »

Madame Martin :

« Sur la 14.

Il nous semble important de mettre en lumière la demande de subvention pour une action de prévention des addictions aux psychotropes.

Quelles sont ou seront les actions de terrain soutenues par cette demande de subvention ? »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Autres demandes de décision ?

Je vous en prie Monsieur. »

Monsieur Massiaux :

« Pour la décision numéro 29.

Au regard des sommes évoquées, quels sont les travaux prévus pour réaliser la forêt Miyawaki ?

Est-il prévu de faire appel à des prestataires ou bien des travaux en régie avec les agents de la Ville ?

Enfin, à terme est-il prévu que les abords de cet îlot soient accessibles au grand public ou est-ce que l'accès sera réservé aux locataires comme ceux énumérés dans la décision numéro 25 ? »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur.

Je vous en prie. »

Monsieur Loyer :

« Pour la 61.

Après avoir choisi Maître Blanchetier dans l'affaire opposant Eric Falzon et Jeanne Pothier à Karl Olive, avocat mis en cause dans l'affaire Bygmalion, la Ville choisit Monsieur Derambarsh pour défendre ses droits.

Il peut être utile de rappeler ici que Monsieur Derambarsh est devenu avocat du fait de sa thèse de doctorat en droit.

Toutefois, il s'est vu radier du barreau en avril dernier pour plagiat.

Quand bien même il a fait appel, quels critères ont amené la Ville à choisir Monsieur Derambarsh comme avocat de la ville dans cette affaire ?

Peut-être serait-il plus judicieux de choisir des avocats plus discrets mais exempts de polémique. »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Donc, on vous répondra sur les décisions à la fin du Conseil.

Merci mes chers collègues. »

II. Approbation et signature du procès-verbal du 7 février 2022 : Aucune remarque.

III. Examen des rapports et projets de délibérations :

Monsieur le Maire :

« Des demandes de prises de parole ?

Je vous en prie. »

Madame Martin :

« La 2, 10, 20 et la 43. »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Je vous en prie. »

Monsieur Massiaux :

« J'interviendrai sur la 3, 6, 15 et la 50. »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Je vous en prie Monsieur. »

Monsieur Loyer :

« La 1, 2, 9, 15 et 48. »

Monsieur le Maire :

« Merci mes chers collègues. »

1) Soutien avec le peuple ukrainien – Signature d'un partenariat avec la protection civile.

Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues,

Le 24 février dernier, après des mois de fortes tensions, l'Ukraine a été envahie par la Russie, poussant les Ukrainiens à prendre les armes. Depuis, le peuple ukrainien subit bombardements quotidiens, évacuations et privations. Alors que nous pensions la guerre en Europe reléguée aux livres d'histoire, nous vivons une crise terrible, qui nous demande d'être à la hauteur des événements.

Dès la déclaration de guerre contre l'Ukraine, la ville de Poissy s'est mobilisée, grâce à l'élan de générosité de nombreux Pisciacais et à l'engagement précieux des bénévoles.

Le hall de l'Hôtel de Ville est devenu un espace d'accueil de dons, alors que la situation humanitaire, préoccupante, nécessite une assistance en urgence des civils ukrainiens.

Une nouvelle fois, par leurs dons et leur mobilisation pour accueillir des réfugiés ukrainiens, les Pisciacais font preuve d'une solidarité et d'une générosité à toute épreuve.

Afin d'acheminer les dons en direction de l'Ukraine, la Ville de Poissy s'associe donc à la Protection Civile pour une livraison sans délai.

Deux convois sont d'ores et déjà partis de Poissy, avec à leur bord plus de 5 tonnes de fournitures de première nécessité pour les habitants de l'Ukraine. Des dons acheminés au plus vite par la Protection Civile en avion jusqu'à Lublin en Pologne, zone frontalière avec l'Ukraine, et distribués par les secours.

En partenariat avec la mairie de Lublin, une partie des dons sera affectée à l'accueil des réfugiés. L'autre partie, notamment le matériel médical, sera transférée vers Kiev et Lviv via un corridor humanitaire sécurisé.

J'ajoute que l'AS Poissy Football et son président ukrainien ont effectué la même initiative lors de la dernière réception à domicile. C'était il y a 15 jours.

Par conséquent, afin de poursuivre notre soutien au peuple ukrainien, je vous propose d'adopter la formalisation du partenariat entre la Ville de Poissy et la Protection civile, prévu pour deux mois avec une possibilité de prolongation au regard de l'évolution du contexte international.

Je vous remercie.

Je vous en prie Monsieur. »

Monsieur Loyer :

« Nous saluons ce partenariat à l'initiative de la Ville en soutien du peuple Ukrainien ainsi que celle des différents Pisciacais dont notre collègue, Sandra Prattico, qui avait elle-même initiée une collecte au lendemain des hostilités.

Par la suite, vous avez mentionné un soutien à l'accueil des réfugiés. Est-il prévu également par la Ville une mise à disposition d'infrastructure ou des dispositifs d'accueil des réfugiés sur la ville de Poissy ? »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Oui, en pilotage avec à la fois la préfecture des Yvelines et le ministère de l'intérieur, nous avons sollicité un certain nombre de Pisciacais qui sont revenus vers nous en mettant à disposition parfois un appartement, notamment pour 5 personnes, parfois des logements, parfois la possibilité de partager l'hébergement. On a une coordination qui est faite à l'échelle du Département.

Pour ne rien vous cacher, les premiers réfugiés sont arrivés cet après-midi.

Dès que nous aurons une lisibilité précise sur cet accueil, je vous propose de le partager avec vous.

N'hésitez pas à regarder les publications qui seront faites sur le sujet et on est, vous vous en doutez bien, au fil de l'eau, à la disposition de la préfecture des Yvelines sur le sujet. Et l'idée est de coordonner nos différentes initiatives de Poissy évidemment, mais aussi celles de l'ensemble des collectivités des Yvelines qui sont très nombreuses à avoir abondé sur le sujet.

J'en profite pour remercier la protection civile des Yvelines, représentée ici par Madame Messmer sur ce sujet, et permettez-moi aussi de saluer Larissa Guillemet, notre collègue ici présente et lui apporter tout le soutien de la collectivité pour tous les amis et la famille qu'elle peut avoir au cœur de ces conflits.

Je vous propose de voter mes chers collègues. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2) Présentation du rapport sur la situation en matière d'Égalité entre les femmes et les hommes.

Madame Conte :

« Bonjour chers collègues.

Merci Monsieur le Maire.

Comme chaque année, je vais vous présenter le rapport d'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est vrai que cette année, vous l'avez sûrement remarqué, la présentation est un peu différente.

En effet, on a repris les préconisations du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) qui est l'organisme qui gère l'ensemble des collectivités.

Cette vision se rapproche assez des présentations qui sont faites en entreprise avec un système de notation.

Je trouve que cela est très audacieux parce qu'en même temps c'est la seule façon de voir où on en est, cela permet de se comparer année après année et aussi de faire des benchmarks avec d'autres villes.

J'ai observé que peu de villes ont osé effectuer un rapport avec des notations.

Je voudrais remercier Glawdys Gillot, la DRH de la Ville, et Adeline Mazabraud pour le travail effectué et la qualité du dossier présenté.

Ce rapport a aussi été présenté au comité technique vendredi dernier.

Et, je remercie aussi l'organisation syndicale pour leur écoute et les échanges que nous avons eus ensemble sur ce sujet.

Ce rapport s'articule autour de 4 parties :

- L'égal accès aux emplois,
- L'égalité de rémunération,
- L'articulation entre vie privée et vie professionnelle,
- La prévention et le traitement des discriminations et des actes de violence.

Et, on a ajouté également un chapitre avec quelques actions portées par la Ville.

Au 31 décembre 2021, la Ville a un effectif de 812 personnes dont 59 % de femmes et 41 % d'hommes. C'est important de retenir ce ratio car on compare beaucoup de choses au ratio que chaque sexe représente dans la collectivité.

Par rapport à l'année dernière, on avait 61 % de femmes et 39 % d'hommes.

Nous allons regarder les différentes parties.

Sur la partie : l'égal accès aux emplois, on a un très bon score sur la parité des emplois fonctionnels. Sur 4 emplois fonctionnels que nous avons à la Ville, on a totale parité. Ce qui fait que cela nous donne des points dans le barème. Si on regarde la moyenne sur la France, c'est 35 %.

Le critère accès au poste de catégorie A, là aussi on a un bon résultat.

On compare le pourcentage de femmes d'un niveau par rapport à un niveau inférieur. Je dirais que cela mesure le taux de promotion que les femmes réussissent à faire.

Au sein de la collectivité, nous avons un bon taux, on a 61% de femmes en catégorie A.

Il faut souligner lorsque nous avons des bons résultats.

On a aussi un critère sur la mixité au sein des filières. Comme au niveau national, les femmes et les hommes sont inégalement répartis dans les différentes filières professionnelles.

En effet, beaucoup de femmes sont dans le milieu de la culture, de l'administration et de l'animation et on a beaucoup d'hommes dans les métiers plus techniques et à la police municipale.

Ce critère mesure le pourcentage de femmes et d'hommes en comparaison à leur poids respectif sur ces 3 filières technique, administrative et animation.

Sur l'accès aux examens et concours, le barème tel que le CIG nous l'a proposé ne nous permet pas de nous noter parce qu'on a très peu de personnes.

Mais, on peut souligner un très bon résultat en 2021, 83 % des agents qui ont accédé au statut de fonctionnaire sont des femmes. C'est la volonté qu'elles ont d'effectuer le travail qu'il faut pour accéder au statut de fonctionnaire.

Sur l'égalité des rémunérations, nous avons 3 critères au sein de ce chapitre.

Le premier concerne l'égal accès aux 10 plus hautes rémunérations. C'est-à-dire qu'on regarde la population des 10 plus hautes rémunérations et on regarde quel est le nombre d'hommes et de femmes.

Sur la ville de Poissy, on a 4 femmes et 6 hommes. Ce n'est peut-être pas suffisant parce qu'on a 59 % et 41 % mais en même temps, c'est plus qu'au niveau national.

Evidemment, sur l'ensemble de ces critères on ne peut pas se satisfaire d'être meilleur mais en même temps on fait des progrès pour être meilleur que le niveau national.

Sur l'écart de rémunération, entre les femmes et les hommes, on étudie cela sur les emplois permanents. On a progressé par rapport à l'année dernière mais on est quand même à 14,6 % quand la moyenne nationale est à 15.

Quinze, c'est aussi un mauvais chiffre mais c'est partout en France.

J'ai regardé des rapports de certaines grandes villes, et on a du mal à réduire ce pourcentage.

On a progressé sur la ville de Poissy mais il faudrait continuer.

Ensuite, nous avons un critère d'équité sur les filières technique et administrative. Là, on regarde les hommes de la catégorie A pour la filière technique et les femmes de la catégorie A pour la filière administrative.

Quand on compare les salaires de ces deux populations, l'écart ne nous permet pas d'avoir de point sur ces critères -là.

Concernant l'articulation vie privée et vie professionnelle, il y a deux critères dans ce chapitre qui sont l'équité face au temps non complet et l'accès au temps partiel.

On n'a pas de point sur ce critère parce que la plupart des personnes à temps partiel sont des femmes. Mais plus que leur poids qu'elles ont dans la collectivité. C'est vrai que peu d'hommes demandent le temps partiel.

Enfin, le dernier grand chapitre qui est la prévention et le traitement des discriminations et des actes de violence.

La ville de Poissy a mis en place un dispositif de signalement qui permet aux agents se sentant victime de pouvoir en parler à un référent. On a choisi un référent au centre de gestion et on a une convention avec ce partenaire.

Ce qui nous reste à faire, c'est la formation de l'ensemble des agents sur tout cela. Le programme est prêt, il n'y a plus qu'à le déployer. Cela sera fait dans l'année.

On a listé dans le rapport de nombreuses actions, je ne vais pas toutes les citer sinon cela prendrait énormément de temps.

Je voudrais en citer quelques-unes :

- Le critère l'égal accès à l'emploi, il faut continuer à poursuivre l'équité notamment pour les examens et concours et les mises en stage. Là aussi, c'est un travail des responsables lorsqu'ils proposent des agents que de veiller à l'équité.
- Sur les rémunérations, il faut corriger les écarts. Cela demande un travail filière par filière pour les chefs de service et les directeurs. Il faut regarder comment traiter le sujet et se donner une échéance pour pouvoir réduire cet écart de 15 %. On a, aujourd'hui, un processus assez clair sur les promotions et les nominations peut-être qu'on pourrait ajouter un critère d'équité.
- Sur l'articulation vie privée et vie professionnelle, être à temps partiel ne doit pas être une source de ralentissement. On peut très bien travailler 4/5^{ème} et être performant et avoir de très bons résultats. Et, les hommes peuvent aussi être à temps partiel, ce n'est pas pénalisant.
- Concernant le chapitre de la prévention et le traitement des discriminations et des actes de violence, il nous reste à déployer ce programme de formation.

Pour terminer, on a ajouté une partie complémentaire sur les statistiques de la ville de Poissy. Cela est assez intéressant. L'INSEE publie un certain nombre d'indicateurs. Je vais vous en citer 3 :

- Dans le cadre du conseil local de sécurité de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, on a un axe sur les violences faites aux femmes. Il y a eu un groupe de travail et il y a eu le recrutement d'un intervenant social au commissariat. C'est vraiment très bien pour accueillir les victimes.
- Le dispositif AMIZET, dont notre collègue Souad Oggad est la fondatrice et qui intervient, par la médiation, pour aider les familles en difficulté.
- Un partenariat, initié en 2021, avec l'association le chemin 78 qui vient en aide aux victimes de violences intrafamiliales. 10 femmes ont été accompagnées en 2021.
- On peut aussi souligner la poursuite du dispositif Flora qui met à disposition des logements aux femmes victimes de violences. 5 logements mis à disposition, 132 femmes accompagnées avec 228 enfants pour les villes de Poissy, Achères et Conflans.

En 2021, on a fait une conférence sur les stéréotypes et la compréhension des biais connectifs qu'on peut avoir dans nos décisions et dans notre façon d'être ou de penser. Donc, je remercie aussi le groupe de travail avec des élus et des agents.

Il y a une exposition photos juste à côté qui reflète que n'importe quel sexe peut faire le métier de son choix.

Je voudrais remercier les agents qui se sont prêtés à l'exercice et puis aussi les organisateurs la DRH et la direction de la communication.

Chers collègues, je vous demande de prendre acte de cette présentation du rapport d'égalité femmes/hommes.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci ma chère Karine pour la présentation de ce rapport.

D'abord, je voudrais vous remercier, chère Karine Conte, car vous avez été à l'initiative de cette commission. Cette nouvelle commission qui se réunit plusieurs fois dans l'année afin d'étudier la situation des agents pour l'accès à l'emploi titulaire. Une action concrète pour garantir l'accès à l'emploi et apporter les questions de progressions de carrières, d'évolutions de grades et de progressions salariales.

Vous nous avez donné un certain nombre d'exemples qui étaient adossés à ce rapport.

Permettez-moi d'en donner un autre qui est très directement concerné, pour moi, sur le sujet que nous partageons ensemble, c'est celui de Poissy Bien Etre.

Et, c'est très opportun ce que je dis car on est sur la 5^{ème} année de ces 2 heures données aux agents dans le cadre du temps de travail par semaine, en matière de sport. Avec d'un côté l'amélioration des conditions de travail et de l'autre la baisse de l'absentéisme.

Je note, et nous en sommes particulièrement heureux, que la gent féminine est représentée à plus de 65 %. Ce qui n'est pas rien et ce qui me paraît un juste retour de chose.

Enfin, peut-être insister, comme vous l'avez dit qu'on a encore de la marge, il ne s'agit pas ici de parler d'héritage du passé. On sait qu'on partait de loin et je ne dirais pas seulement à Poissy.

Je veux dire aussi, pour votre parfaite information, que typiquement dans notre codirection, nous avons 16 chefs de service, 8 femmes et 8 hommes et parmi les fonctions qui sont occupées par des femmes, permettez-moi de citer la direction des ressources humaines, la direction financière, la direction des affaires juridiques, la direction des espaces verts et notre directrice générale adjointe des services .

Je veux souligner aussi, car cela me tient à cœur, que ces personnes sont à ces postes là certainement pas parce que ce sont des femmes, elles sont là car ce sont les meilleures dans leur domaine. Et, je crois qu'il faut aussi pouvoir le dire, on peut se retrancher derrière les chiffres, derrière des bilans qui ne sont jamais satisfaisants mais évidemment que ces personnes sont à ces postes là parce qu'elles sont les meilleures dans leur domaine. Et, c'est à ce titre que nous les avons nommées ensemble.

Je cède la parole au collègue de l'opposition qui souhaitait la prendre. »

Monsieur Loyer :

« Merci.

Ce rapport ne doit pas être, en notre sens, limité à une suite d'indicateurs ou à une mise en conformité avec la loi mais proposer une vision pour faire avancer une véritable problématique sociétale que sont les inégalités entre les femmes et les hommes.

Vous avez mentionné notamment le temps partiel, seules 58 % des femmes ont un temps partiel de droit contre 100 % des hommes.

Ainsi le temps partiel concerne principalement les femmes, comme vous l'indiquez, toutefois vous poursuivez par « peu d'hommes y accèdent ».

Ceci nous interpelle. Est-ce que peu d'hommes en font la demande ou est-ce que parmi les hommes en faisant la demande ils y sont autorisés ?

De manière générale, la lecture des inégalités hommes/femmes ne doit pas se limiter à des actions à destination des femmes mais également des hommes. L'exemple précité sur le temps partiel, le montre.

Communiquer et favoriser le temps partiel pour les hommes permettrait justement de rééquilibrer ce point et par la même occasion améliorer les disparités de salaire qui sont de l'ordre de 15% comme vous venez de le rappeler. »

Madame Martin :

« Moi, j'avais une question par rapport à la page 11. Il est dit que la Ville a pour objectif de dédier une partie du budget de revalorisation des carrières au rattrapage des rémunérations des femmes et des hommes afin que dans les 5 ans à venir il y ait une complète égalité.

Cette échéance de 5 ans m'interpelle car le ministère du travail a souhaité passer d'une logique de moyens à une logique de résultats dès 2018 en permettant à l'inspection du travail de décider d'une sanction si cette non-conformité persiste en 2022.

Peut-être pourriez-vous m'indiquer si les collectivités territoriales constituent une exception concernant cette directive de 2018 ?

Et, j'avais une autre question concernant le recrutement d'une intervenante sociale au commissariat. Est-ce que ce recrutement a eu lieu ? Et, comment s'organise cette intervention ?

Merci. »

Madame Conte :

« Sur le temps partiel, c'est vrai qu'il y a beaucoup plus de femmes qui le demandent. Les hommes le demandent peu ou pas. C'est peut-être dû à une logique d'organisation vie personnelle et vie professionnelle.

Avec un rapport où on est aussi précis et comme cela est audacieux, le sujet a plus de controverse.

J'ai regardé d'autres villes, dont le rapport de Paris qui fait 90 pages mais il n'y a que 5 qui sont dédiées à l'égalité homme/femme. Il n'y a aucun chiffre et on ne sait pas ce que gagnent les hommes et les femmes à la ville de Paris.

Après, j'ai regardé la ville de Lille où il y a deux fois plus de pages et l'écart est plutôt plus grand que nous. Par exemple, pour des catégories C qui sont les salaires les plus bas, une femme gagne en moyenne 1545 euros et un homme 1772 euros. Donc, cela fait 226 euros d'écart.

Vous voyez j'ai regardé les actions qu'on pouvait mettre en place.

Effectivement, se donner un objectif, c'est déjà commencer quelque chose pour agir. Il ne s'agit pas que l'année prochaine on ait encore 14,6. J'espère qu'on sera mieux. C'est que si dans chaque service on regarde précisément emploi par emploi, filière par filière ce qu'il en est et qu'on essaie de regarder ce qu'on peut faire pour corriger l'écart, on va forcément progresser.

Je vous assure que j'ai eu beau regarder, j'ai très peu vu de villes qui avaient des actions. »

Monsieur le Maire :

« Merci chère Karine.

Juste par rapport à la question de Madame Martin sur l'intervenant social, on a effectivement une intervenante sociale au commissariat depuis plus d'un an maintenant, financée moitié moitié par l'Etat et par la Ville.

Et, pour ne rien vous cacher, j'ai demandé aux services de pouvoir envoyer un certain nombre de lettres aux collègues Maires du territoire pour qu'ils puissent aussi participer et apporter leur contribution parce que leurs administrés parfois aussi profitent de ce service. Et, l'intervenante sociale est arrivée depuis plus d'un an en lien avec ce que souhaitait également le commissariat de police.

Je vous en prie. »

Madame Martin :

« Et sur la question des 5 ans que j'ai posée, est-ce que vous avez une réponse ? »

Madame Conte :

« En fait, il faut se donner une base de travail et vu le temps qu'on y met, je trouve que 5 ans c'est hyper rapide pour réduire l'écart. Après, cela peut être revu.

Je trouve, qu'on progresse que si on compte et lorsqu'on met des chiffres et des cibles. Voilà pourquoi on a mis cela ensemble. »

Monsieur le Maire :

« Merci bien.

Alors, mes chers collègues il n'y a pas de vote sur cette délibération.

En revanche, nous devons prendre acte, comme nous prenons acte du rapport d'orientations budgétaires.

Donc, je vous demande simplement, s'il vous plaît, de pouvoir lever la main pour que nous puissions dire que nous avons pris acte de ce rapport.

Merci mes chers collègues. »

3) Budget Principal 2022 : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2022 ».

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Conformément au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 7 février 2022, et compte tenu de l'établissement du budget primitif 2022, la proposition de budget est faite sans augmentation des taux d'imposition des taxes locales, ni pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, ni pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Il est en conséquence proposé aux membres de cette Assemblée que ces taux restent inchangés pour l'année 2022.

Il y avait une demande de prise de parole ?

Monsieur Massiaux. »

Monsieur Massiaux :

« Comme vous venez de le dire, une nouvelle fois, vous indiquez qu'il n'y a pas de hausse de la fiscalité à Poissy.

Factuellement cette Assemblée ne votera pas d'augmentation des taux de la part communale de la taxe foncière. Pourtant ceci ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de hausse sous-jacente. Vous l'écrivez vous-même dans la présentation du budget « une hausse des assiettes de 3,4 % ». Pas besoin de voter une hausse des taux, l'augmentation étant réalisée ailleurs en conséquence.

De plus, comment peut-on se réjouir de ne pas augmenter la taxe en tant que Maire et voter l'augmentation de 6 points de la taxe foncière en tant que Vice-Président de la communauté urbaine ?

Une augmentation absolument dénigrante pour laquelle vous êtes partie prenante. Six points qui vont servir à couvrir le déficit de 11 millions mais pas que, puisque ces 6 points vont générer 40 millions soit 4 fois plus que le déficit annoncé. »

Madame Dos Santos :

« Merci.

Donc, pour l'augmentation de l'assiette, ce n'est pas la Ville qui décide, c'est l'Etat.

Ce sont des augmentations qui sont automatiques. Malheureusement, nous n'avons pas la main sur ces augmentations mais pour tout ce qui est augmentation de la part communale la Ville, qui a la main, a fait le nécessaire pour qu'il n'y ait pas d'augmentation.

Pour répondre à votre remarque sur l'augmentation du taux de la communauté urbaine, ici à Poissy, depuis 2014, on est quand même bien loti. On a fini par nous habituer et par penser qu'il est simple de ne pas toucher aux taux d'imposition.

Et, si à Poissy nous avons décidé, avec un budget plus que contraint, il faut le reconnaître, cela devient de plus en plus compliqué, parce que bien entendu je vous le rappelle, nous n'augmentons pas la fiscalité à Poissy mais nous maintenons tout de même un niveau de services aux Pisciacais de qualité égale. Nous n'avons pas touché aux services aux Pisciacais sans non plus toucher à la fiscalité.

Cela fait 8 ans que nous avons réussi ce tour de force, c'est une volonté basée sur des efforts qui sont conséquents. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des services de la ville de Poissy qui effectuent vraiment un travail formidable et leur maximum pour que nous puissions arriver à ce tour de force.

Maintenant, la stabilité fiscale n'est pas possible dans toutes les collectivités territoriales qui font face comme Poissy à un fort désengagement de l'Etat. On le dit à chaque fois : baisse de la dotation globale, beaucoup de baisse et beaucoup moins de recettes aujourd'hui notamment disparition pour Poissy de la taxe d'habitation, il y a un transfert de nombreuses compétences, mais de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Nous avons de plus en plus de choses à faire. L'Etat nous délègue de plus en plus de compétences au lieu de donner en face les moyens nécessaires et il y a un contexte financier particulièrement contraint. C'est le cas de la communauté urbaine.

Et, en dépit de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, la communauté urbaine avait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale en 2021.

Mais, à un moment, malheureusement, on est obligé de voter l'adoption d'un taux de taxe foncière sur des propriétés bâties en augmentation de 6%. C'est le seul levier fiscal encore disponible pour restaurer un équilibre financier et éviter une mise sous tutelle et permettre de financer des investissements communautaires.

C'est une décision contrainte, vous vous en doutez, qui ne fait plaisir à aucun des élus communautaires qui ont participé au vote mais c'était une décision nécessaire pour éviter une fiscalité plus lourde encore et la suppression de nombreux services aux usagers.

Malheureusement, dans le contexte actuel, il n'est plus possible d'avoir le beurre et l'argent du beurre et il n'est plus possible de demander aux collectivités territoriales de continuer à proposer des services publics performants sans aucun moyen de les mettre en œuvre.

Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Dos Santos.

Je vous propose de passer au vote mes très chers collègues. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

**4) Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP 09-01 :
Rénovation Urbaine du quartier de la Coudraie : Vote des crédits de paiement 2022.**

Madame Dos Santos :

« Alors, si vous le voulez bien Monsieur le Maire et mes chers collègues, j'ai un certain nombre de délibérations qui concerne des crédits de paiement, je sais qu'il y a des demandes de prises de parole

pour certaines d'entre elles, mais si vous le voulez bien je vais les présenter de manière succincte et peut-être pourrions-nous prendre les prises de parole avant les votes ? »

Monsieur le Maire :

« Est-ce que vous en êtes d'accord ?

Merci. »

Madame Dos Santos :

« Il s'agit des délibérations 4, 5, 6, 7,8, 9 et 10 concernant les crédits de paiement.

Nous avons pour :

- La rénovation urbaine du quartier de la Coudraie , une demande d'adopter un crédit de paiement 2022 pour un montant de 565 916,84 euros.
- L'équipement entrée du quartier de la Coudraie, 24 715,30 euros.
- L'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public, 811 687,52 euros.
- L'acquisition foncière et construction du nouveau conservatoire, 619 257 euros.
- Le groupe scolaire Rouget de Lisle, 5 290 533,39 euros.
- L'extension de l'Ecole Robert Fournier, il y aura une autorisation de programme pour un montant de 9 500 000 euros et un crédit de paiement 2022 à inscrire pour un montant d'1 770 656,92 euros.
- L'éclairage LED des bâtiments communaux, un crédit de paiement à inscrire pour un montant de 75 000 euros.

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Dos Santos.

Il n'y avait pas de demande de prise de parole pour les délibérations 4 et 5, si votre vote est le même, je vous propose de voter. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

5) Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP 09-01-01 : Equipement entrée de quartier de la Coudraie. Vote des crédits de paiement 2022.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

6) Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP17-01 : AD'AP agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public : vote des crédits de paiements 2022.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Massiaux souhaite prendre la parole.

Je vous en prie Monsieur. »

Monsieur Massiaux :

« Comme demandé lors de la commission, pouvez-vous nous fournir l'agenda de ce qui a déjà été réalisé et ce qui reste à réaliser cette année et ce qu'il reste à réaliser pour les années suivantes.

Alors que seulement 446 000 euros ont été dépensés depuis 2017, que l'autorisation de programme a été réduite en 2021, passant de 8 millions à seulement 4 millions, et que le BP 2021 prévoyait une enveloppe de 481 000 euros et que seulement 30 000 euros ont été dépensés, nous demandons comment allez-vous utiliser les 800 000 euros de cette année ?

Nous craignons, encore une fois, que ce soit qu'un effet d'annonce et déplorons le manque d'ambition en la matière. »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Madame Dos Santos. »

Madame Dos Santos :

« Merci.

Pour vous rappeler les choses, le planning se fait sur 9 ans. Il était prévu que nous ayons ce planning de 2017 à 2025. Donc, nous avons réalisé depuis 2017 à peu près 800 000 euros de travaux dont 50 000 euros rien que pour l'année 2021.

Pourquoi les objectifs initiaux n'ont pas pu être atteints de la manière que nous le souhaitions, parce que, je pense que cela n'a échappé à personne nous avons eu une pandémie. Depuis presque 2 ans nous avons eu de grosses difficultés pour tout ce qui était chantier, nous avons eu une capacité assez limitée des services suite à une rotation importante du personnel et une réduction des effectifs, nous avons eu quelques sinistres communaux sur des biens qui ont dû obliger la commune à mobiliser des finances parce que ce n'était pas du tout prévu, et à revoir l'arbitrage des priorités.

Donc, on avait un audit initial en 2016 qui identifiait un peu plus de 750 obstacles pour environ 7 millions qui ont été traités. Un second audit réalisé en 2020 avec un montant restant pour les travaux de 2,8 millions et nous avons une offre dédiée qui a été publiée en 2022 pour relancer ce dossier, pour trouver quelqu'un qui puisse avoir la capacité de suivre le dossier sans recruter de manière définitive.

Donc, le détail des travaux qui reste à réaliser par poste, nous avons : une création et une mise en conformité des places de stationnement réservées, une reprise du revêtement cheminement extérieur, remplacement des grilles d'évacuation des eaux pluviales ou grilles caillebotis, remplacement, élargissement, création ouverture de porte, remplacement de poignée de porte, remplacement de paillason, pose de bandes de vigilance sur les surfaces vitrées, pose de signalétiques et des mises en conformité de mobiliers, ce ne sont pas forcément des travaux extrêmement prioritaires. Les travaux prioritaires ont d'ores et déjà été effectués.

Nous vous transmettons, comme il vous a été dit Monsieur Massiaux lors de la commission, des informations détaillées sur ce qu'il reste à faire.

On a priorisé et les travaux les plus importants ont d'ores et déjà été réalisés. »

Monsieur le Maire :

« Je complète, les services viennent de me transmettre des informations complémentaires.

L'Hôtel de Ville, le théâtre Molière pour un montant de 50 000 euros, le forum Armand Peugeot pour un montant de 130 000 euros, la halle du marché couvert pour 7500 euros, le conservatoire 10 000 euros, l'Hôpital de jour 147 000 euros, l'école élémentaire Ronsard 123 000 euros, l'école élémentaire Pascal

127 000 euros, le complexe Marcel Cerdan 141 000 euros, le centre social André Malraux 106 000 euros, la halle des sports 118 000 euros, le centre de loisirs Maison de l'enfance 75 000 euros, l'école Abbaye 70 000 euros, l'école primaire Victor Hugo 173 000 euros, l'école élémentaire la Bruyère 203 000 euros. Je pourrais vous citer le club Péguy également.

On a effectivement enclenché, les autorisations sont là. Et, au fur et à mesure, comme le dit ma collègue, on a priorisé nos priorités.

Je propose de voter mes chers collègues. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

- 7) **Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) : AP 19-01 : Acquisition foncières et construction du nouveau conservatoire de Poissy- Vote des crédits de paiement 2022.**

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

- 8) **Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP 20-01 : Groupe Scolaire Rouget de Lisle. Vote des crédits de paiement 2022.**

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

- 9) **Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP 21-01 : Extension Ecole Robert Fournier - Vote des crédits de paiement 2022.**

Monsieur le Maire :

« La parole est à l'opposition qui souhaitait la prendre. »

Monsieur Loyer :

« Merci.

Pour cette autorisation de programme déjà ouverte en 2021, nous sommes surpris de constater une augmentation de l'enveloppe.

L'augmentation de population apportée par le projet Maurice Clerc est déjà connue depuis quelques années, son impact sur l'école Fournier a donc été déterminé notamment concernant le nombre de classes pour respecter les avantages d'une école REP+, donc le nombre de classes a été acté dans l'autorisation de programme ouverte en 2021.

Pouvons-nous, donc, avoir accès au rapport d'audit qui justifie d'ajuster le budget de plus de 3 millions d'euros soit plus de 50 % de budget initial pour la partie école, moins d'un an après l'ouverture de l'autorisation de programme ? »

Madame Dos Santos :

« Merci.

Donc, effectivement nous avons dû faire face à une augmentation. Nous avions un montant initial d'autorisation qui avait été défini avant la séparation de l'opération en deux, d'un côté la requalification de l'autre côté l'extension de l'école et surtout avant les études.

Il y a un nouvel audit qui a été fait, qui a permis d'affiner les coûts et aussi les besoins. Et, il a été nécessaire de revoir tous ces besoins à la hausse lors des programmations.

Par contre, pourquoi ce projet d'extension, comme vous le mentionnez ? Parce qu'il y a un agrandissement du réfectoire, il y a une restructuration de l'ancienne école maternelle pour accueillir les 41 enfants du futur quartier Maurice Clerc et un réaménagement de la rue des Migneaux qui actuellement ne bénéficie pas de trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite.

Je tiens quand même à préciser que nous avons une participation de l'aménageur qui prend en charge une grosse partie de cette réhabilitation qui a été renégociée suite à cette augmentation globale des coûts et des matériaux. En effet, nous avons dû faire face à une flambée des matières premières donc nous avons renégocié avec l'aménageur le montant de sa participation.

Cette autorisation de programme est plutôt technique puisque le but est que l'aménageur du quartier Maurice Clerc prenne à sa charge l'intégralité du surcoût engendré par la création des nouveaux logements dans l'extension de l'école.

Nous en avons profité pour remettre à niveau le réfectoire et le centre de loisirs. C'est aussi pour cela qu'il y a une petite augmentation car on a décidé de faire des choses qui n'étaient pas prévues au départ mais qui permettent de favoriser et d'améliorer l'accueil des enfants et de la Coudraie et de Maurice Clerc.

Et, je le redis l'aménageur prend à sa charge les frais du surcoût et de l'accueil des enfants qui seront issus du quartier Maurice Clerc. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Dos Santos.

Je vous propose de passer au vote mes chers collègues. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

10) Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP17-02 : Eclairage LED dans les bâtiments communaux- Vote des crédits de paiement 2022.

Monsieur le Maire :

« Je cède la parole à l'opposition. »

Madame Martin :

« Quels bâtiments ont été concernés en 2021 ?

Quels bâtiments seront prévus cette année ?

Quel reste à réaliser ? »

Madame Dos Santos :

« Je ne peux pas vous citer exactement les bâtiments, par contre je peux d'ores et déjà vous dire qu'à ce jour 62 bâtiments ont été équipés et que nous prévoyons d'équiper les 3 bâtiments restants sur 2022 et 2023.

Peut-être pourrions-nous transmettre la liste des bâtiments concernés. »

Monsieur le Maire :

« Merci bien.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

**11) Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP 14-02 :
Rénovation du musée du Jouet - Clôture de l'autorisation de programme.**

Madame Dos Santos :

« Si vous voulez bien, nous avons des clôtures de programmes pour les délibérations 11 et 12.

De la même manière, je vous propose de les présenter ensemble. »

Monsieur le Maire :

« Je vais proposer aux collègues de l'opposition s'ils sont d'accord ?

Merci.

Je vous en prie Madame Dos Santos. »

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

La rénovation du musée du Jouet, c'est une opération qui est achevée et donc nous vous proposons de bien vouloir clôturer l'autorisation de programme pour un montant de 2 076 592,36 euros.

Et, la maison de Fer, opération également achevée que je vous remercie de bien vouloir clôturer pour un montant de 3 287 243,87 euros. »

Monsieur le Maire :

« Merci ma chère collègue.

Je vous propose de passer au vote sur ces deux clôtures de programme. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

12) Budget Principal 2022-Autorisation de programme et crédits de paiement : AP18-01 : Maison de fer - Clôture de l'autorisation de programme.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

13) Reprise de provisions pour risques et charges.

Monsieur Moulinet :

« Merci.

Conformément aux dispositions légales, dès l'introduction d'un contentieux devant les juridictions une provision doit être impérativement constituée par délibération du conseil municipal à hauteur du montant du risque financier qui est estimé.

Il convient de rappeler que la constitution d'une provision pour litige n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance quelconque par la commune des sommes prétendument dues mais simplement de la mise en œuvre d'un principe comptable de prudence et de bonne gestion.

Je rappelle, au budget 2021, le montant total de la provision constituée s'élevait à 124 000 euros pour les risques contentieux alors identifiés qui étaient répartis comme suit :

- 24 000 € pour le secteur d'activités des marchés publics ;
- 50 000 € pour le secteur d'activités de l'urbanisme ;
- 50 000 € pour le secteur d'activités des ressources humaines.

Les montants inscrits étant provisoires dans l'attente de la résolution des litiges, ceux-ci doivent faire l'objet d'une reprise quant aux litiges totalement éteints.

Le contentieux relatif à l'inscription de 24 000 euros au titre du secteur d'activités des marchés publics étant clôturé à ce jour, il y a donc lieu de reprendre la provision concernée. Les autres risques liés aux litiges qui demeurent en instruction continuent de courir, leur provisionnement est alors maintenu. »

Monsieur le Maire :

« Merci cher Fabrice.

Je vous propose de voter mes chers collègues puisqu'il n'y avait pas de demande de prise de parole. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

14) Budget Primitif 2022 – Budget principal M14 – Reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2021.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de reprendre et d'affecter le solde du résultat du fonctionnement 2021 d'un montant de 14 785 350,31 euros au compte de section de fonctionnement du budget primitif 2022. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

15) Budget Primitif 2022 Budget principal M14 – Vote par nature.

Monsieur le Maire :

« Mes chers Collègues,

Pour cette traditionnelle présentation du Budget Primitif de la collectivité, je vais naturellement laisser, dans un instant, la parole à notre Adjointe aux Finances qui vous présentera les perspectives 2022 poste par poste. Chacun sera ensuite naturellement libre de s'exprimer sur ce sujet qui nous concerne tous.

Un sujet d'autant plus important que la vie reprend son cours, alors que nous sortons de deux ans de pandémie qui nous ont mis chaque jour au défi.

Ce défi que nous avons relevé à Poissy, comme dans l'ensemble des collectivités, en faisant preuve d'imagination et de détermination, en relayant et accompagnant les projets et initiatives solidaires.

Nous pouvons à nouveau, progressivement, nous déplacer, nous cultiver, nous retrouver après avoir traversé une tempête bien trop longue et meurtrière.

Le budget 2022 est l'augure d'un retour à la vie d'avant mais ne déroge pas à la règle que nous nous sommes fixés dès 2014 : une gestion rigoureuse et ambitieuse des cordons de la bourse.

Un budget rigoureux en effet, avec la recherche permanente de nouvelles économies et ressources, afin de pallier la baisse continue des dotations d'Etat et conforter le redressement des finances opéré depuis 2014.

Un budget ambitieux avec le maintien d'un haut niveau d'investissement pour porter et accompagner de nombreux projets structurants pour l'avenir de la cité saint Louis.

Des projets phares et emblématiques pour le territoire qui vont concrétiser la transformation de notre ville.

A travers la révolution des transports : l'insertion urbaine du Tram 13 Express, la rénovation du pôle gare, le développement des mobilités douces.

Avec le déploiement des grands projets urbains : l'EcoQuartier et l'école Rouget-de-Lisle, la réhabilitation du quartier de Beaugard.

Avec le rayonnement culturel du nouveau conservatoire et la mise en valeur de la Collégiale... tous feront en 2022 l'objet d'investissements importants.

A l'initiative de la ville mais grâce à l'ensemble de nos partenaires.

Mais surtout un budget 2022 qui garde comme seule et unique boussole la qualité du service public rendu aux Pisciacaises et Pisciacais.

Grâce à la mobilisation et au travail remarquables, je pèse mes mots, des agents et des élus, malgré le contexte financier toujours contraint, c'est un nouvel exercice maîtrisé que va vous présenter Sandrine Dos Santos, sans recours à l'imposition locale, et ce pour la huitième année consécutive. Un tour de force.

Je vous remercie de votre attention.

Madame Dos Santos la parole est à vous. »

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Avant de commencer cette présentation du budget primitif, je voulais dire merci au service finances, notamment à Nadine Etard, qui a effectué un travail formidable et Dieu sait qu'elle est souvent mise à contribution parce que le budget est de plus en plus contraint, de moins en moins de recettes et toujours voire autant de dépenses.

C'est un travail de tous les jours et merci aux agents de la Ville qui font un travail formidable jour après jour.

Donc, nous allons débiter.

Le budget 2022 a été construit en tenant compte des priorités politiques et des objectifs budgétaires et financiers définis dans le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été présenté le 7 février dernier.

Il sera marqué par l'accélération du programme du mandat 2020-2026 et les nouveaux projets.

Ainsi, l'enveloppe des dépenses d'équipement est fixée à 25 209 858, 73 € avec les reports de 2021.

Pour réaliser son programme, la ville dispose d'un niveau d'épargne de gestion maîtrisé.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la recherche de financements proposés par les différents financeurs, comme l'Etat au travers de la Dotation de soutien à l'Investissement (DSIL).

Pour la section de fonctionnement, les dépenses restent maîtrisées face à des recettes globalement stables.

Les mesures retenues sont :

- Maintenir les charges de fonctionnement.
- Dynamiser les recettes de fonctionnement.
- Maintenir une enveloppe d'investissement soutenue.
- Ne pas recourir à l'emprunt.
- Maintien global des subventions aux associations.
- Pas d'augmentation de la fiscalité.

Pour rappel, les mouvements budgétaires sont constitués des opérations réelles qui donnent lieu à des décaissements (dépenses) ou des encaissements (recettes), et des opérations d'ordre qui sont sans flux financiers et des restes à réaliser.

Qu'est-ce que ce sont les restes à réaliser ? Ce sont des dépenses qui ont été budgétées sur l'année d'avant mais qui n'ont pas encore été dépensées, donc elles doivent être reportées.

Le budget primitif intègre les résultats provisoires du futur compte administratif 2021 et il reprend les restes à réaliser 2021.

Il s'équilibre en mouvements budgétaires comme suit :

- Fonctionnement BP 2022 : montant des dépenses et des recettes équivalents puisque nous avons l'obligation d'être à l'équilibre. Ce montant est de 79 722 911,26 euros.
- Investissement BP 2022 : Dépenses à hauteur de 33 433 516,23 euros et des recettes à hauteur de 46 483 212,45 euros. Ainsi que le reste à réaliser en 2021, pour les dépenses 4 797 639,74 euros et pour les recettes 2 105 814 euros. Soit un total 2022 pour les dépenses de 38 231 155,97 euros et pour les recettes 48 589 026,45 euros.

Nous avons donc sur notre budget 2022, au total dépenses/recettes pour le fonctionnement et l'investissement un montant de 117 954 067,23 euros et un montant de recettes de 128 311 937,71 euros.

La section de fonctionnement.

La baisse des dotations et des participations qui se poursuit met en tension l'équilibre financier du budget au moment où la Ville porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Pour autant, la Ville construit son budget 2022 avec une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

En 2022, un retour au niveau pré-crise covid19 est anticipé, avec une dynamique modérée.

Certains postes seront en baisse comme la DGF et la participation de la caisse d'allocations familiales.

Les recettes 2022 ont été estimées en tenant compte de cette contrainte.

Les ressources sont ventilées par chapitre que je vous présente.

Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de charges des agents détachés dans les collectivités hors de la fonction publique territoriale.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Ce chapitre cumule toutes les recettes liées aux activités des services faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers.

Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Ce chapitre représente 73% des recettes. Il correspond principalement au produit de l'imposition des ménages avec la Taxe Foncière.

Il est rappelé que depuis 2021, la taxe d'habitation a été supprimée pour les communes. La perte de recettes fiscales est désormais compensée par la part de taxe foncière du Département.

Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Ce chapitre représente 73% des recettes. Il correspond principalement au produit de l'imposition des ménages avec la Taxe Foncière.

Il est rappelé que depuis 2021, la taxe d'habitation a été supprimée pour les communes. La perte de recettes fiscales est désormais compensée par la part de taxe foncière du Département.

Les dotations et participations (chapitre 74) :

Ce chapitre représente 16 % des recettes qui se compose notamment des principaux postes des dotations :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**
- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**
- **La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP),**

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Ce chapitre comptabilise le produit des revenus des immeubles (loyer + charge) ainsi que les produits divers de gestion courante dont la participation prélevée aux agents pour les tickets restaurant.

Les produits financiers (chapitre 76) :

Ce chapitre enregistre le rapport des parts sociales auprès de la Caisse d'Epargne et de la Société I3F-Immobilière.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Ce chapitre comptabilise principalement des écritures de régularisation comptable.

Les dépenses de fonctionnement.

Pour 2022, les charges de fonctionnement ont été projetées avec une évolution d'environ 2%. Cette évaluation est liée aux revalorisations des contrats de prestations, de la prise en compte de nouveaux équipements, de la progression du Salaire Minimum de Croissance (SMIC). Auxquelles, on doit ajouter l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières.

Les charges de gestion courantes et les charges exceptionnelles intégrant les subventions aux associations resteront au même niveau que 2021.

Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles :

Les dépenses réelles d'un montant de 58 640 094,80 euros.

Les dépenses d'ordre d'un montant de 21 082 816,46 euros.

Ces dépenses se ventilent par chapitre de la façon suivante

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses comptabilisées dans ce chapitre concernent toutes les charges relatives au fonctionnement courant des services (charges de fluides, d'entretien et nettoyage des équipements publics, informatique, contrats de maintenance, d'assurance etc....).

A noter que ce chapitre représente 25 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel (chapitre 012) :

Ce chapitre inscrit principalement les salaires et les charges des agents de la commune pour 34 442 000 euros. De plus, il comptabilise les prestations pour l'entretien de la voirie restée communale, l'entretien des espaces verts et des cimetières.

En 2022, la maîtrise de la masse salariale sera poursuivie en agissant sur les recrutements, les départs en retraite pour restructurer les effectifs et sur les heures supplémentaires.

Les atténuations de produits (chapitre 014) :

La Ville est contributrice à deux fonds de péréquations et compensations le FSRIF (Fonds Solidarité des communes de la Région Ile de France) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre intègre principalement l'enveloppe des subventions aux associations ainsi que les subventions d'équilibre pour les établissements publics locaux.

L'enveloppe des subventions est évaluée à 2 100 000 euros.

En parallèle, l'inscription des subventions d'équilibre pour les établissements publics locaux soit la Régie du Théâtre et la Régie du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique et le Centre Communal d'Action Sociale est de 4 145 000 euros.

Les charges financières (chapitre 66) :

Ce chapitre retrace les intérêts de la dette et se décompose de la façon suivante :

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Les crédits inscrits à ce chapitre regroupent notamment les bourses, les contrats et les dispositifs d'aide aux Pisciacais, le Pass'Sport club, dont l'enveloppe se situe à 133 000 euros.

La section investissement.

Elle se répartit en mouvements budgétaires, en dépenses à 38 231 155,97 euros et en recettes à 48 589 026,45 euros.

Ces montants comprennent des restes à réaliser 2021.

Il en découle un suréquilibre de 10 357 870,48 euros comprenant la reprise des résultats 2021 pour un montant de 4 060 501,92 euros.

Pour 2022, seul l'autofinancement financera l'investissement pour un montant de 17 560 745,14 euros. Cela signifie que nous ne recourons pas à l'emprunt.

Les recettes d'investissement.

L'ensemble des recettes s'élève à 15 151 676,80 euros auxquelles il convient d'ajouter les restes à recouvrer de 2021 pour un montant de 2 105 814,00 euros.

Les subventions reçues (chapitre 13) :

Ce poste est constitué des subventions notifiées pour les dépenses des programmes et des opérations prévues (par exemple la rénovation du quartier de la Coudraie).

Les dotations et fonds propres (chapitre 10) :

Ce chapitre enregistre principalement le Fonds de Compensation de la TVA.

Autres immobilisations financières (chapitre 27) :

Il s'agit d'écriture comptable.

Les Produits des cessions immobilières (chapitre 024) :

Comme son nom l'indique, il s'agit de la vente de biens immobiliers appartenant à la ville.

Les dépenses d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour la part du budget primitif 2022 à 26 026 407,96 d'euros et se répartissent de la façon suivante :

- De Crédits de Paiements (CP) pour les Autorisations de Programme (AP).
- Le remboursement de la dette.
- Les autres dépenses d'équipement hors Autorisations de Programme.
- Attribution de compensation.
- Les dépenses d'entretien.

Il est à noter que les dépenses d'équipement intègrent également les acquisitions de propriétés pour un montant total de 1 462 591 euros.

De plus, il est à noter que le chapitre 204 enregistre une dépense de 3 726 253,02 euros concernant principalement la part investissement de l'attribution de compensation pour 1 708 253,02 euros et la participation de la commune pour la collecte pneumatique (Rouget de Lisle). »

Monsieur le Maire :

« On vient d'avoir une information importante concernant les fonctionnaires, je prendrais la parole ensuite.

Je propose aux collègues de l'opposition de s'exprimer. »

Monsieur Massiaux :

« Dans le domaine de l'environnement, vous n'avez pas cité ce soir, le projet phare et la fin de l'aménagement du bord de l'eau.

N'y-a-t-il vraiment pas d'autres priorités alors qu'un nouveau rapport du GEC vient de sortir. Je trouve désolant de vous voir congratuler alors que nous avons participé ensemble à la fresque du climat et qu'il y a urgence.

La guerre en Ukraine nous rappelle la fragilité du monde dans lequel nous vivons. Le changement climatique est un facteur supplémentaire de crise et de guerre.

L'incidence de notre dépendance énergétique, ou aussi comme le gaz ou le pétrole, dépendant de pays peu démocratiques, voire autocratiques.

Si cela est pour vous suffisant, alors que vous parlez constamment du mandat du siècle et que vous m'avez dit, Monsieur Olive, être d'accord qu'il fallait agir. Souvenez-vous que je vous ai répondu qu'on n'était pas d'accord sur les actions à mener.

Aujourd'hui, vous ne faites que confirmer mes craintes.

Où en êtes-vous dans le déroulement des objectifs de l'Agenda 21 qui est en place depuis si longtemps ?

Il n'y aura pas recours à l'emprunt cette année, vous l'avez annoncé tout à l'heure, mais pour le mandat du siècle n'est-il pas temps d'emprunter et de profiter des taux encore bas pour investir en faveur des générations futures ?

La politique n'est-elle pas d'avoir un temps d'avance plutôt que courir après les réglementations comme sur les thèmes de l'égalité femmes/hommes, le handicap et la transition énergétique ? »

Monsieur le Maire :

« C'est étonnant ce que vous dites Monsieur Massiaux. Parce que tout à l'heure vous nous reprochiez les mesures prises sur le dossier présenté par Madame Conte où j'expliquais justement la perception qui était la mienne. Et là, vous nous parlez de réglementation concernant l'égalité hommes/femmes.

La vérité est qu'évidemment on partage cela, et qu'on fait, ce qui nous semble être le plus efficace pour nos administrés.

Voyez-vous, par exemple, lorsqu'on prend la décision, unilatérale de la ville de Poissy, de faire en sorte que notre écoquartier Rouget de Lisle puisse collecter les déchets par pneumatique et que cela coûte 2 millions d'investissement à la charge directe de la ville de Poissy et 2 millions pour l'aménageur, ce n'est pas rien.

Et, vous savez, nous, nous sommes sur une gestion plus proche des cordons de la bourse. On agit, comme lorsqu'on appelait avant « gestion en bon père de famille ».

Donc, tant qu'on peut aller et faire en sorte que nos administrés n'aient pas recours à la pression fiscale locale, ce qui, malheureusement, n'avait pas été fait lors des mandats précédents, on essaie de le faire. Et, c'est ce que l'on va encore faire cette année. Et, tant mieux car on peut voir qu'un certain nombre de collectivités va être obligé d'augmenter la pression fiscale parce que ces collectivités sont contraintes.

Tant qu'on pourra faire en sorte, avec le même niveau de service à la population, un investissement fort et je crois très important, cela a toujours été ma conception, de jeter notre dévolu sur le développement économique. Et pourquoi ? Parce que quand vous avez le Paris Saint germain qui arrive à Poissy, que PSA vient s'installer à Poissy sur un campus XXL, de près de 80 mille mètres carrés, ce sont des recettes supplémentaires indirectes pour la collectivité, et c'est formidable, cela nous permet de ne pas augmenter la pression fiscale ou d'avoir recours à l'emprunt.

Mais, avoir simplement recours à l'emprunt en se disant « on va en profiter maintenant, on en n'a pas forcément besoin, parce que les taux sont bas » je trouve que c'est une lecture qui est un peu courte. »

Monsieur Loyer :

« C'est un peu annexe par rapport au budget, c'est pour faire écho à une prise de parole lors du précédent conseil municipal lors du Débat d'Orientations Budgétaires où j'avais regretté qu'il n'était pas question de budget participatif puisque cela était présent dans votre programme.

Donc, je souhaitais savoir quel était l' élu en charge du sujet dans votre équipe pour pouvoir éventuellement travailler ensemble pour les prochains budgets de la Ville ? »

Monsieur le Maire :

« Mais ça ne sera pas aux prochains budgets puisque comme je l'avais indiqué, cela figure dans notre engagement de campagne et on a une ligne qui est consacrée au budget participatif.

Pour ne rien vous cacher, lorsque nous avons été élus en 2020 on imaginait bien, dès la fin de l'année 2020, pouvoir proposer aux Pisciacaises et Pisciacais de nous faire des propositions en matière d'investissement.

On n'avait pas pu le faire et vous savez pourquoi donc on le remet à l'ordre du jour cette année avec une ligne qui est évaluée à 100 000 euros. »

Monsieur Loyer :

« Pardonnez-moi, pouvez-vous du coup préciser dans quelle catégorie comptable cela est précisé ?

Et, quel élu est en charge malgré tout, puisque ma proposition de collaborer sur le processus de sélection des projets reste toujours d'actualité à mon sens ? »

Monsieur le Maire :

« On verra comment on s'organisera. On prendra nos responsabilités Monsieur Loyer.

Quand on a proposé le budget participatif, l'équipe majoritaire en place sait vers quoi elle peut éventuellement tendre. On a différentes options. Encore une fois, ce seront les Pisciacaises et Pisciacais qui s'en chargeront. C'est Madame Dos Santos qui pilotera ce dossier et on va vous donner la ligne précise. La confiance n'excluant pas le contrôle, je demande à Madame Dos Santos de nous donner la ligne précise pour que Monsieur Loyer puisse la trouver. »

Madame Dos Santos :

« Alors, je vais vous donner la ligne précise mais vous ne la trouverez pas parce que c'est inclus dans les dépenses d'équipements du chapitre 21.

Mais il n'y a pas de ligne budgétisée participatif. Cela fait partie des dépenses d'équipements.

Si vous allez au chapitre 21, vous trouverez dans les dépenses d'équipements, ce budget participatif à hauteur de 100 000 euros. »

Monsieur Loyer :

« Merci pour votre réponse. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Loyer.

En tous les cas, je pense qu'on peut se féliciter, puisque cela n'avait jamais été fait auparavant, qu'on ait une enveloppe qui soit consacrée à ce budget participatif.

J'ai souhaité, également, que nos jeunes du conseil municipal des jeunes puissent aussi avoir accès et ces jeunes participeront aux choix que nous aurons à faire le moment venu.

Merci pour ces remarques.

Je vous propose de passer au vote, s'il vous plaît, mes chers collègues. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

Monsieur le Maire :

« Vous vous abstenez aussi pour le budget participatif ? »

Monsieur Loyer :

« Ecoutez, oui car premièrement le montant me paraît faible et il n'y a aucune explication quant au processus décisionnel. Donc, en l'état je ne peux pas dire que c'est un budget participatif juste une volonté et 100 000 euros quand bien même ne justifieraient pas un vote positif pour le reste du budget.

Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur.

Merci mes chers collègues. »

16) Budget Primitif 2022 - Budget annexe des opérations soumises à T.V.A M14 - Reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022.

Madame Dos Santos :

« Il s'agit des budgets annexes des opérations soumises à TVA.

Donc délibération numéro 16, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2021.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de clôture 2021 au compte 02 de la section fonctionnement du budget primitif 2022 pour un montant de 359 689,81 euros. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

17) Budget Primitif 2022– Budget annexe des opérations soumises à T.V.A M14 – Vote par nature.

Madame Dos Santos :

« Ce budget intègre :

- L'occupation du domaine public pour la cuisine centrale.
- La gestion du parking des Lys.
- La gestion des marchés alimentaires de la Ville.
- Le démarchage publicitaire et la gestion de la régie correspondante pour le journal Le Pisciacais.

Il est composé d'une section de fonctionnement uniquement.

Les recettes sont évaluées à 681 853,81 euros dont 359 689, 81 euros de reprises de résultat antérieur pour des dépenses de 559 272,81 euros.

A noter que l'excédent qui coule de ces dépenses/recettes sera repris au budget principal. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

18) BUDGET PRINCIPAL 2022 – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX- Régie chargée de l'exploitation du Conservatoire de Musique et de Danse de Poissy.

Madame Dos Santos :

« Si vous le voulez bien, même s'il y a une demande de prise de parole, je souhaiterais vous présenter les trois délibérations 18, 19 et 20 puisqu'il s'agit de subventions aux établissements publics locaux. »

Monsieur le Maire :

« Je demande l'autorisation à l'ensemble du conseil municipal. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Je vous remercie. »

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Pour le conservatoire, il est proposé aux membres du Conseil de fixer le montant de la subvention à 1 022 000 euros.

Pour le Théâtre, à la somme d'1 090 000 euros.

Et, pour le CCAS, à la somme de 2 033 000 euros. »

Monsieur le Maire :

« Vous aviez une demande de prise de parole ? »

Madame Martin :

« C'était une erreur.

La demande de prise de parole concerne les subventions aux associations. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

19) BUDGET PRINCIPAL 2022 – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX - Régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

20) BUDGET PRINCIPAL 2022 – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX- Centre Communal d'Action Sociale.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

Monsieur le Maire :

« Juste une information que nous venons d'avoir, le point d'indice des fonctionnaires sera augmenté cet été.

Ce qui viendra obérer une partie du budget, comme je le disais tout à l'heure.

Ce qui correspond à une enveloppe globale de 5,5 milliards d'euros.

Concernant les délibérations de la 21^{ème} à la 37^{ème}, Michel Prost va prendre la main dans quelques instants.

Juste un mot pour vous dire que l'ensemble de l'enveloppe ne varie pas par rapport à la saison passée, comme je l'avais indiqué la fois dernière. On est à peu près à 2 millions d'euros.

On est une nouvelle fois sur un budget sincère à l'instant T, comme on l'avait rappelé la fois passée.

Que signifie budget sincère à l'instant T ? C'est de pouvoir être dans un dialogue de gestion avec l'ensemble des présidents de toutes les associations de la ville de Poissy et notamment celles et ceux qui sont en convention d'objectifs et de moyens, qui ont une subvention supérieure à 23 000 euros.

Nous travaillons, en quelque sorte, dans une certification qui avait été valorisée par la Chambre Régionale des Comptes et qui a fait école ensuite, puisque nous avons partagé avec un certain nombre de collectivités, villes, départements et régions, la méthode de la ville de Poissy sur la manière de demander une subvention et le « contrôle » des collègues et des interlocuteurs pour regarder les comptes, pour regarder les livrets et parfois on a eu des surprises.

On est vraiment sur un budget sincère à l'instant T. Cela signifie quoi ? C'est lorsque typiquement une association prévoit de faire un championnat ou un évènement culturel, elle passera désormais, comme se fut le cas il y a quelques années par une demande de subventions exceptionnelle, pourquoi ? Parce qu'il nous est arrivé de voir que des associations intégraient des tournois d'anniversaire un vendredi, un samedi et un dimanche et en raison des conditions climatiques, ne pouvaient pas faire ce tournoi. Ensuite, il y avait une gymnastique avec la rétrocession du montant de la subvention.

Désormais, on est sur un budget sincère à l'instant T. Et, encore une fois on peut tous s'en féliciter.

Vous avez, mes chers collègues, dans votre dossier les subventions aux associations, ce qu'il faut savoir sur les demandes de subventions aux associations de Poissy.

J'aimerais qu'on puisse le communiquer aux administrés. Cela sera fait avec le supplément finances.

Ici, vous avez tout sur l'abécédaire.

Je demande à celles et ceux, les collègues qui font partie des associations qui vont être présentées par Michel Prost, de ne pas prendre part au vote.

Chacun connaît l'association dans laquelle il opère.

Je vous propose de passer la parole à Michel.

Michel, je vous propose de présenter l'ensemble des subventions.

Je vous en prie. »

21 à 37 - BUDGET PRINCIPAL 2022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

21) Amicale sportive Poissy Football.

Monsieur Prost :

« Merci Monsieur le Maire. Vous avez tout dit.

D'abord, je voudrais vous faire un rappel. Chaque élu, Monsieur le Maire en a parlé, a reçu un 4 pages couleur qui expliquent le fonctionnement des subventions à Poissy.

Ce document date de mai 2020 et est disponible sur le site de la Ville. Il peut donc être téléchargé.

Qu'est-ce qu'il explique ? Il répond à des questions telles que : qu'est-ce qu'une subvention aux associations ? Qui a le droit aux subventions ? Quel est l'objet des subventions ?

Il reprend également les 4 étapes pour obtenir une subvention :

- Le dépôt de dossier avec accès restreint, de mi-avril à mi-juillet. Cela veut dire que pour l'année de subvention 2023, dans un mois, le 15 avril 2022, on lance la campagne et les dossiers devront être déposés entre mi-avril et mi-juillet.
- La phase d'instruction qui commence mi-septembre jusqu'à mi-janvier. Cela correspond à l'étude des dossiers de chaque association. Sachez qu'il y a eu 104 subventions accordées et pour les 17 conventionnées, il y a la mise en place d'un dialogue de gestion dont Monsieur le Maire a parlé. Un échange entre la Ville et les associations avec la volonté du Maire de travailler sur un budget sincère à l'instant T.
- L'arbitrage, mi-janvier à fin février. L'agent instructeur vérifie la conformité des dossiers avec la réglementation, puis il y a un échange transversal du délégué aux associations, votre serviteur, de l'élu chargé de l'association avec le président de l'association. Suite à ces échanges une préconisation du montant, validée par le président de l'association. Sur les 17 chiffres que je vais communiquer, ils ont été tous, après discussion, validés par chaque président d'association.

Il est donc proposé que soient présentés les 17 montants des associations au conseil municipal de ce jour pour validation.

Avant de passer au vote, je voudrais dire que si vous êtes agent ou élu de la Ville, il faut remplir un questionnaire à renvoyer à la vie associative ceci pour éviter toute influence sur le vote et ainsi répondre à une recommandation de la Chambre régionale des comptes.

Malgré une trajectoire budgétaire difficile, l'enveloppe globale de subventions aux associations a été maintenue voire légèrement augmentée à 1 700 000 euros pour 2022. Je parle des 17 associations conventionnées.

Je tiens, très sincèrement, à saluer l'état d'esprit des présidents associatifs qui nous ont apporté leur confiance, et ce n'est pas la première année, mais certainement parce qu'ils savent que si eux-mêmes rencontrent des difficultés financières en cours d'année, nous serons à l'écoute et prêt à étudier avec bienveillance toute demande de subventions exceptionnelles argumentées. Cela va dans les deux sens.

Maintenant, on peut passer au vote. »

Monsieur le Maire :

« On propose à l'ensemble des collègues, si vous en êtes d'accord, de pouvoir faire un vote groupé mais il y avait une prise de parole de Madame Martin.

Je vous en prie Madame. »

Madame Martin :

« Merci.

Nous serions fortement intéressés pour obtenir un Excel reprenant les montants des subventions aux associations pour les prochaines années.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous proposer ce format pour les futures délibérations ?

Nous souhaiterions aussi connaître les critères qui ont été appliqués pour décider des hausses et des baisses qui ont été appliquées cette année car le processus pour nous n'est toujours pas connu.

Alors, ces questions, malheureusement, auraient pu être apportées lors de la commission en charge des associations mais celle-ci, une fois de plus, ne s'est pas réunie pourtant lors du conseil du 13 décembre, Monsieur Olive vous étiez allé dans le sens de cette demande rappelant à Monsieur Prost qu'il serait bien que cette commission se réunisse.

Y'a-t-il une cause qui empêche la réunion de cette commission ?

Pouvez-vous m'indiquer s'il est prévu que cette commission se réunisse un jour ?

Il est fort dommageable que chaque année nous soyons confrontés au même accueil, comme l'an passé nous sommes obligés de nous abstenir car nous sommes complètement tenus à l'écart du processus. »

Monsieur le Maire :

« Vous vous abstenez très régulièrement et vous en avez parfaitement le droit.

Là, vous nous trouvez un subterfuge pour le faire à nouveau, on ne vous en veut pas, c'est la posture de l'opposition qui dit être constructive et qui fait exactement le contraire.

Je passe la parole à Monsieur Prost. »

Monsieur Prost :

« Je me doutais que vous alliez poser ces questions.

Ecoutez, si vraiment vous y tenez, l'année prochaine, je m'engage à une commission. Mais, sachez que les règles, à partir du moment où on parle de subventions c'est financier et ça va dans la commission financière. On fera une double réunion pour vous faire plaisir. »

Monsieur le Maire :

« Encore une fois, pour compléter, Madame Martin, par rapport à vos questions.

D'abord, je vous remercie Michel Prost du travail qui a été fait. Encore une fois, la ville de Poissy peut se satisfaire et être heureuse de pouvoir continuer à permettre à nos associations d'obtenir un certain nombre de subsides.

Madame Martin, excusez-moi mais on ne va pas effectuer votre travail à votre place. Il y a tout dans le document. »

Madame Martin :

« On vous a fait la réflexion à plusieurs reprises, les délibérations ne constituent pas des documents de travail corrects, ils ne sont pas du tout adaptés. »

Monsieur le Maire :

« Corrects, cela signifie quoi ? »

Madame Martin :

« C'est-à-dire permettant le travail. Ce sont uniquement des PDF et on vous a déjà dit à plusieurs reprises que c'était totalement impossible de les exploiter.

Donc, la question d'avoir un Excel je ne pense pas que cela soit une formulation extraordinaire.

Et, pour répondre à Monsieur Prost, si la commission des associations ne se réunit pas pour parler de ces thématiques. Ma question est quand est-elle censée se réunir ?

Donc, effectivement là vous me dites que c'est pour me faire plaisir. S'il y a des commissions, c'est qu'il y a un objectif à ces commissions.

Si le but n'est pas de les réunir pour parler des subventions aux associations, n'hésitez pas à m'indiquer quand ces commissions sont censées être réunies. Elles ne sont jamais réunies. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Martin.

Je vous propose de passer aux votes mes chers collègues.

Est-ce que vos votes sont les mêmes pour les délibérations 21 à 37 ?

Je suis sidéré que l'opposition s'abstienne sur des aides proposées par la ville de Poissy aux associations.

C'est un très mauvais signal que vous envoyez. C'est bien dommage car systématiquement vous mettez cela sur le dos de la forme.

Depuis des mois et des mois, on ne votera jamais une aide qui a été faite après la réalisation de l'action. Cela s'est encore passé aujourd'hui.

Vous êtes toujours sur la forme mais jamais sur le fond, c'est terrible.

Il faut que les associations sachent que l'opposition, systématiquement sur des alibis de formes, ne vient jamais voter ce qui paraît juste et logique.

Pardonnez-moi mais on a un certain nombre de collègues ici qui ont été dans l'opposition et qui était une vraie opposition constructive.

Vous nous dites être une opposition constructive mais à chaque fois qu'on fait quelque chose c'est le contraire qui se passe.

La manière, y compris ce soir, dont vous vous exprimez avec une espèce de haine.

En plus, avec les temps qui courent on pourrait juste se dire qu'il y a peut-être des choses qu'on pourrait faire ensemble, qu'on pourrait partager.

Je vous le dis, je suis sidéré de voir que les 2 millions d'euros proposés aux associations auront 3 abstentions dans notre collectivité et toujours une abstention de posture dogmatique de la part de l'opposition.

Je respecte totalement ce que vous faites, je trouve cela simplement dommage pour notre démocratie locale.

Je vous en prie. »

Madame Martin :

« Je ne vois pas où est-ce qu'il y a eu de la haine dans nos prises de parole ce soir mais c'est votre jugement et il vous regarde.

Au-delà de tout cela, je pense qu'on s'est largement exprimé sur la question des associations. Pour nous, c'est le processus qui n'est pas transparent et ce n'est pas qu'une question de forme, c'est une question de fond.

Si, nous nous étions associés ne serais ce que dans le cadre de la commission, nous pourrions comprendre ce qui motive les baisses, les hausses...etc., parce que nous aussi avons des priorisations à apporter selon les thématiques des associations. Et, nous souhaiterions être associés, chose que nous avons demandée depuis le départ.

On ne peut pas voter sans savoir quels sont les critères qui président à ces décisions et ce n'est pas la première fois qu'on demande à être associés à cette démarche, nous pourrions voir ce qu'il en est et apporter notre concours.

Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Martin.

Nous dire à nous qu'on n'est pas transparent dans ce qu'il se fait, excusez-moi, relisez. Je pense que vous êtes prompts à relire des documents administratifs précis, techniques, qui parfois mettent en porte à faux un certain nombre de choses.

Relisez le rapport de la chambre régionale des comptes.

Vous les avez ces documents, ils vous intéressent ?

Vous n'avez pas besoin d'une commission pour avoir des documents qui ont été fait spécialement par les services pour l'ensemble des administrés.

Il y a tout dedans. Quand Michel Prost vous explique que l'ensemble des délégués ont eu les présidents en face d'eux avec le contrôle de l'ensemble de leur compte, de leurs prévisions et de leur programme, qu'est-ce qu'il faut de plus ?

Et, vous allez nous dire « nous on a des priorisations ». Pardonnez-moi, vous êtes dans l'opposition Madame Martin. Le jour où vous serez aux affaires, vous verrez que vous prendrez vos décisions et vous les assumerez comme nous, nous prenons nos décisions et les assumons et votons par rapport à ce que nous avons décidé.

Nous avons décidé de ne pas « léser » tout ce qui se passe avec nos associations, il n'y a aucune difficulté par rapport à cela. Au contraire. Moi, je m'en félicite.

Je vous le dis, j'ai été président d'association et de nombreuses associations comme un certain nombre ici.

Demain, je vais dire que l'opposition s'est abstenue concernant l'enveloppe des subventions, je trouve cela dommage.

Je suis déçu mais aussi déçu pour les présidents d'association, les administrés, les bénévoles qui s'engagent.

Je vous en prie. »

Monsieur Loyer :

« Je suis particulièrement étonné par vos propos. Lors du conseil d'installation du conseil en juin 2020, vous appeliez à une opposition constructive.

Pour qu'il y ait une opposition constructive, il faut qu'il y ait également une majorité constructive Monsieur.

Aujourd'hui, vous dites si vous étiez aux affaires vous feriez ci ou cela, vous n'y êtes pas, donc vous vous taisez. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas vrai, je n'ai pas dit cela. »

Monsieur Loyer :

« Vous n'avez pas dit cela mais ça peut être perçu comme cela. »

Monsieur le Maire :

« Excusez-moi. Quand vous parlez d'opposition constructive, c'est l'hôpital qui se fout de la charité.

Monsieur Loyer :

« Je cite ce que vous avez dit. »

Monsieur le Maire :

« Charité ordonné commence par soi-même. Je ne parle pas de vous.

Vous voulez voir le nombre, ce soir c'est un miracle on va avoir des questions orales pour la première en deux ans, où vous ne vous en prenez pas au Maire. C'est la définition que vous avez d'une opposition constructive ?

Combien de fois, et moi je suis ravi de votre arrivée Monsieur Loyer parce que je sens que les choses changent un peu, on vous a dit des choses simples.

Je vous donne un exemple, nous n'étions pas d'accord sur tout avec Madame Vinay mais on a fait des choses ensemble. Le dispositif Flora c'est quelque chose que j'ai personnellement souhaité garder, c'était une idée de Madame Vinay.

Je me suis battu avec la communauté urbaine pour le garder parce que nous avons une opposition constructive.

Et Dieu sait, avec Madame Vinay, on s'est battu politiquement mais il y avait du respect.

Le sentiment que nous avons globalement, c'est qu'en long, en large et en travers vous nous dites « on pourrait travailler ensemble » mais vous faites exactement le contraire.

Il suffit de regarder encore la profondeur que vous avez en réponse sur ce qu'a présenté Michel Prost.

Je vous remercie de votre ressenti Monsieur Loyer. »

Monsieur Loyer :

« Donc, pour finir, vous parlez d'opposition constructive encore faut-il que les conditions soient réunies.

J'entends, il y a des postures politiques, vous en avez, nous en avons, c'est le jeu.

Monsieur le Maire :

« Non, ce n'est pas le jeu. »

Monsieur Loyer :

« Toujours est-il, vous avez indiqué que parce que vous étiez aux affaires vous décidiez. C'est votre droit.

Vous parliez tout à l'heure du budget participatif, vous avez indiqué que ceci était déjà fait et que potentiellement les élus de la majorité se réuniraient et sauraient quoi faire.

En l'occurrence, on souhaite s'impliquer et c'est porte close. Forte heureusement, certains sont peut-être plus ouverts, Monsieur Massiaux en parlera, mais j'espère en tous les cas et je prendrai contact avec Madame Dos Santos pour travailler sur le budget participatif. C'est mon intention, j'en ai parlé durant le DOB et ce soir. Ce n'est pas pour que cela reste lettre morte.

Mais le souhait d'avoir une opposition constructive ça marche dans les deux sens. »

Monsieur le Maire :

« Effectivement, dans les deux sens.

Et, ressortez tout ce qui s'est passé depuis 2020, on est plutôt mitigé.

Allez-y Monsieur Massiaux. »

Monsieur Massiaux :

« Je me permets de prendre la parole parce que je trouve que vous avez été stigmatisant envers nous en disant qu'on n'était pas constructif depuis le début de ce mandat.

Je tiens à vous rappeler que plusieurs fois lors de nos interventions, nous proposons de travailler avec vous. Vous m'avez répondu plusieurs fois de contacter les élus concernés, ce que j'ai fait et il y a deux personnes ici qui peuvent en témoigner.

Donc, ne me stigmatisez pas. »

Monsieur le Maire :

« Je ne comprends pas alors pourquoi vous vous plaignez ? »

Monsieur Massiaux :

« Laissez-moi finir, ce n'est pas très poli de couper la parole.

Ne soyez pas stigmatisant en disant qu'on n'est pas constructif car on essaie de le faire.

Vous nous remettez tout le temps à notre place en nous disant que nous sommes des élus d'opposition.

Maintenant, nous tendons la main, nous souhaitons travailler avec vous. Si certains veulent travailler avec nous, nous sommes tout à fait ouverts à cette démarche. »

Monsieur le Maire :

« Don't act.

Je vous rappelle quand même qu'avec 75 % de résultat aux dernières élections municipales chacun est à sa place.

Pardonnez-moi, c'est comme ça que cela fonctionne la démocratie locale.

Excusez-moi, peut-être que vous le découvrez. Cela fait deux ans que vous êtes avec nous et c'est comme ça que cela fonctionne et ce n'est pas qu'à Poissy, c'est partout.

Et encore à Poissy, on fait des choses où on est capable de proposer à l'opposition de retenir parfois des idées de l'opposition.

Pardonnez-moi, et je me pince.

Je prends bonne note de ce que vous dites. Je ne doute pas que la fois prochaine les questions orales arriveront en temps et en heure, pour la première fois depuis 2020, puisque vous êtes prêts à faire des efforts et d'être un peu plus responsables par rapport à cela.

Merci pour cet échange qui nous permet de rappeler qu'on a la chance de pouvoir tout se dire y compris parfois quelques futilités eu égard au contexte international.

Je vous propose de voter mes chers collègues.

Donc, on les mêmes votes de la part de l'opposition. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

22) Poissy Basket Association.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

23) AS Poissy Triathlon.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

24) Judo/ Ju-Jitsu club de Poissy.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

25) Cercle Nautique de Poissy Natation.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

26) Association Sportive Poissy Handball.

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote : Madame Hubert

27) Inter Poissy Sports.

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote : Monsieur Roger

28) Saint Louis de Poissy.

Vote pour : 34

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote : Monsieur Nicot et Monsieur Duchesne

29) Maison- Laffitte Saint Germain/ Poissy rugby.

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote : Madame Allouche

30) Maison de quartier polyvalente, sociale et de loisirs dite club St Exupéry.

Vote pour : 33

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote : Madame Dos Santos, Madame Lepert et Monsieur Dreux

31) Maison polyvalente Sociale et de Loisirs de Poissy- MPSL.

Vote pour : 35

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote : Monsieur Luceau

32) Maison de quartier dite Club Péguy.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

33) Sport & Co.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

34) Comité des œuvres sociales.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

35) Harmonie La Lyre Amicale.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

36) Association sportive Poissy boxe.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

37) Poissy Volley.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

38 à 45 - Délibérations de parrainage ou de mécénat pour La Pisciacaise 2022.

Monsieur le Maire :

« Je propose qu'on fasse un tir groupé pour les délibérations 38 à 45. »

Monsieur Roger :

« Merci Monsieur le Maire. J'allais le proposer.

Mes chers collègues.

Comme vous le savez, la Pisciacaise est un évènement incontournable de la ville de Poissy et nous allons fêter cette année la 10^{ème} édition.

J'en profite dès à présent pour remercier le service des sports sous la direction de Boris Gros et de Vincent Guillouet qui travaillent d'arrache-pied pour que l'organisation soit au millimètre.

Je remercie également l'ensemble des bénévoles car nous mobiliserons plus de 250 bénévoles sur cette manifestation.

On parlait des associations juste avant, je les remercie car elles participent à l'organisation de cette manifestation via le bénévolat.

Je remercie aussi nos partenaires qui nous accompagnent financièrement, on va y venir, les participants et nous vous attendons nombreux pour fêter cette 10^{ème} édition.

Je rappelle que cette course se déroulera le 27 mars.

Il va y en avoir pour tout le monde : les marcheurs, les coureurs et également du run and bike.

Pour revenir sur l'objet des délibérations, nous avons 8 partenariats financiers sous forme de mécénat ou de parrainage :

- ACTION ET GESTION pour 1 500 euros
- LA BANQUE POPULAIRE VAL DE France pour 5000 euros
- HWI EVENTS pour 1500 euros
- INTERSPORT pour 3000 euros
- NOUVELLES FRONTIÈRES TUI pour 500 euros
- SUEZ pour 3320 euros
- SAINT LOUIS IMMOBILIER pour 2000 euros
- VAUBAN pour 3400 euros

Ce qui fait un total de 20 220 euros.

Je remercie vivement l'ensemble de nos partenaires pour leur accompagnement. »

Monsieur le Maire :

« Si les collègues en sont d'accord, on vote en bloc mais il y avait une demande de prise de parole des collègues de l'opposition. »

Madame Martin :

« On ne peut pas voter en bloc parce qu'il y a des votes différents. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci Madame. »

38) Société Action & Gestion.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

39) Banque Populaire Val de France (BPVF).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40) Intersport Orgeval.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

41) Nouvelles Frontières TUI travel access.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

42) Suez eau France.

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

43) Vauban automobile.

Madame Martin :

« Dans le cadre du jeu concours organisé en contrepartie d'un des parrainages de la Pisciacaise, une carte carburant de 100 euros est offerte.

Quel rapport entre une course nature et du pétrole, on peut se demander si on met du carburant dans les chaussures pour courir.

Quel sens à cet affichage surtout avec des hashtags tel que sport/santé, c'est un peu dommage.

Si on restait dans la même veine, on pourrait se dire pourquoi au concours des balcons et des jardins fleuris, on ne pourrait pas offrir un bon d'achat chez Monsanto aux Pisciacais.

On a l'impression que c'est en décalage. »

Monsieur le Maire :

« Qu'est-ce que c'est Monsanto ? »

Madame Martin :

« Monsanto vous ne savez pas ce que c'est ?

Ce sont ceux qui font les produits nocifs pour désherber. C'est un des plus grands lobby qui détruit la nature. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Martin pour la qualité de cette intervention. »

Vote pour : 36

Vote contre :

Abstention : 3 : Madame Martin, Monsieur Loyer et Monsieur Massiaux

Non-participation au vote :

Monsieur le Maire :

« Pourquoi vous vous abstenez si vous être contre à ce point-là ?

Pour le coup, je ne comprends pas. »

Madame Martin :

« Vous préféreriez qu'on vote contre ?

C'est la même chose que SUEZ. »

Monsieur le Maire :

« Là, vous n'êtes pas trop cohérente avec ce que vous venez de nous dire. »

Madame Martin :

« Non, ce n'est pas un sponsor qui nous paraît pertinent par rapport à cette course. »

Monsieur le Maire :

« Et vous vous abstenez ? »

Madame Martin :

« A chaque fois, vous nous demandez de commenter nos votes. Est-ce que c'est le cas pour l'ensemble des élus ici ? »

Monsieur le Maire :

« C'est une manière d'être constructif avec l'opposition. »

Madame Martin :

« Non, je ne trouve pas que cela soit une manière constructive. »

44) Société HWI EVENTS.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

45) Agence St Louis Immobilier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

46 à 47 - Délibérations de parrainage financier dans le cadre des trois salons étudiants, alternance et emploi 2022 :

46) Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Madame Tafat :

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues.

Si vous me l'accordez, Monsieur le Maire, je vous propose d'intervenir une seule fois pour les deux délibérations.

Ces deux délibérations concernent un soutien financier dans le cadre d'une action de parrainage et de mécénat pour la réalisation de nos 3 salons autour de l'emploi.

Le premier salon est celui de l'étudiant et de l'apprentissage qui a eu lieu le samedi 12 février dernier. Salon qui était très attendu par les étudiants où nous leurs avons donné l'opportunité de rencontrer près d'une centaine de grandes écoles françaises et surtout internationales mais aussi de nombreuses entreprises.

Le 2^{ème} salon est celui de l'alternance, jobs d'été et jobs étudiants. Et, vous pouvez d'ores et déjà noter la date, le samedi 14 mai.

Le 3^{ème} salon est celui des 4 heures pour l'emploi qui aura lieu le lundi 10 octobre.

Je me permets de féliciter l'équipe insertion emploi qui fait vraiment un travail extraordinaire, Thierry Goeres, Soumia Belkadi et Abdoul Silla.

Sensibles à ces opérations d'intérêt général, la société choix d'avenir nous parraine à hauteur de 500 euros et la Caisse d'Epargne Ile-de-France à hauteur de 3000 euros.

Je remercie une nouvelle fois chaleureusement nos mécènes pour leur confiance et leur soutien actif en faveur de nos salons.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Tafat.

Je vous propose de voter en bloc ces deux délibérations si vos votes sont les mêmes. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

47) Société Choix d'Avenir.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

48) Renouvellement de l'agrément du service civique au sein de la commune de Poissy.

Madame Conte (en remplacement de Madame Lepert) :

« Je dirai que comme le nom l'indique, on renouvelle quelque chose que nous avons déjà signée dans le passé.

Dans les mêmes conditions, il s'agit d'un renouvellement pour accueillir des jeunes qui peuvent avoir une mission au sein de la ville. »

Monsieur le Maire :

« Merci chère Karine.

Peut-être préciser qu'aujourd'hui nous avons 6 services civiques dans la collectivité, que je proposerai l'insertion des jeunes au travers du sport et notamment dans nos quartiers prioritaires de ville de pouvoir aussi s'adosser à ces services civiques sur un certain nombre d'encadrement, je pense notamment aux équipements sportifs de proximité ou lorsque la généralisation des ouvertures des écoles ou des gymnases pourra être faite le soir, de pouvoir aussi, en accord avec la Préfecture puisque c'est un financement partagé, les développer au même titre que nous avons développé l'apprentissage.

Je crois beaucoup en l'apprentissage qui est pour moi un passeport pour l'emploi.

Aujourd'hui encore, la collectivité de Poissy est celle qui embauche le plus d'apprentis dans le département des Yvelines avec la ville des Mureaux.

Il y avait une demande de prise de parole.

Monsieur Loyer. »

Monsieur Loyer :

« Merci.

Je tiens d'abord à vous remercier pour le bilan qui a été joint à l'annexe de la délibération qui permet de bien faire l'état des lieux des précédents services civiques mis en place jusqu'ici.

Pour cette reconduction, pouvez-vous nous indiquer pour quels services missions souhaitez-vous faire solliciter ce dispositif.

J'ajouterai en complément des missions d'insertion pour le sport.

Est-ce qu'il y aurait quelques services civiques à destination de missions environnementales qui sont menées par la ville et les associations présentes sur son territoire ? »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur.

Karine. »

Madame Conte :

« Les différents services sur lesquels sont positionnés les jeunes en fonction aussi de leur parcours, c'est plutôt le sport, la jeunesse, la culture, le guichet unique et le commerce. »

Monsieur le Maire :

« Et sur l'apprentissage on a aussi un certain nombre d'apprentis qui, justement dans un certain nombre de service du développement à la fois économique et de l'environnement ont été embauchés ces dernières années.

Je pense qu'il faut qu'on arrive à se saisir de ce dispositif, pour qu'à la clé, on ait un accès durable à l'emploi.

Mais c'est un pied à l'étrier, cela permet de rentrer habile dans la vie active et dans la vie de la collectivité.

C'est bien d'en user. Je pense qu'il faut être vigilant et ne pas en abuser, laissant penser que nous ferions appel à des services civiques ou à des adultes relais ou à des petites missions aux dépens d'embauches durables et de CDI.

Je vous propose de voter mes chers collègues. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

49) Signature d'une convention de partenariat et de coréalisation entre la commune de Poissy et le Sax, dans le cadre du festival des pépites sonores.

Madame Emonet-Villain :

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le Sax d'Achères propose un réjouissant festival jeunes publics, « les Pépites Sonores », dont la 9^{ème} édition se déroulera du 29 mars au 16 avril 2022.

Depuis 2016, ce festival est organisé sur un territoire élargi aux communes voisines, au travers de partenariats et la ville de Poissy est heureuse d'y participer à nouveau.

Au programme cette année, à la Médiathèque et en particulier au cœur de la salle Aimé Césaire, conte musical à destination des 4-6 ans, « La pêche au Bonheur » de Chloé Lacan, le samedi 16 avril 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, il est nécessaire de conclure une convention entre le Sax et la ville de Poissy, afin de définir ses modalités de mise en œuvre.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser ce partenariat et la signature de cette convention.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

50) Renouvellement de l'adhésion de la commune de Poissy au conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Yvelines – Année 2022.

Madame Dos Santos :

« Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit, encore une fois, de renouveler l'admission du CAUE, conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, pour l'année 2022 en versant une cotisation qui s'élève à 1700 euros. »

Monsieur le Maire :

« Merci.

Demande de prise de parole. »

Monsieur Massiaux :

« Merci.

Hormis la participation au jury des concours d'architecture des équipements publics, les apports de la CAUE sont peu visibles pour les Pisciacais malgré des jointifs d'informations pour tous.

Durant la commission, il a été mentionné qu'un site internet était disponible mais il a été reconnu que peu de communication était effective et que cela pourrait être amélioré.

Pourrait-on imaginer a minima de prévoir une information sur le site de la Ville à cet effet et voir pour créer un portail informations, rénovations, énergie ? »

Monsieur le Maire :

« Vous le savez, on est sur une prestation qui concerne tout à la fois les collectivités et notamment je pense aux collectivités dans le monde rural qui n'ont pas les moyens de pouvoir avoir un service d'urbanisme intégré. Souvent les collectivités, comme les nôtres, ne s'appuient pas toujours sur le CAUE.

Et puis, vous avez également, et je pense que c'est ce que vous voulez passer comme message Monsieur Massiaux, une information qui est dédiée aux administrés qui souhaitent mettre en œuvre des travaux de rénovation, rénovation énergétique, rénovation de façade, c'est aussi une porte d'entrée que propose le CAUE et c'est dans cette perspective que nous souhaitons continuer à travailler avec ces services qui sont des services de qualité et qui viennent compléter les services de la collectivité dont l'urbanisme, que je remercie. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

51) Modification du tableau des effectifs – création de poste.

Monsieur le Maire :

« Je vous propose de faire un coup double avec les délibérations 51 et 52, Madame Conte. »

Madame Conte :

« Merci Monsieur le Maire.

Dans la 51 il s'agit de créer un poste pour les affaires foncières puisque le responsable part en retraite donc il faut le remplacer.

Les missions sont précisées dans le rapport :

- Participer à la mise en œuvre de la politique foncière,
- Assurer la gestion des assurances.

La Ville respecte le principe de priorité de l'accès à l'emploi par des agents titulaires mais si on ne trouve pas, il est possible d'être contractuel.

C'est un poste d'attaché territorial de catégorie A.

Nous vous demandons d'accepter ce recrutement.

La délibération 52 concerne la modification du tableau des effectifs tout en créant et supprimant des emplois.

Suite au Ségur de la santé, l'Etat a décidé de revaloriser les agents de la filière médico-sociale.

Cela nécessite de créer de nouveaux postes et de supprimer les anciens.

Dans la catégorie A, ceux qui sont modifiés sont :

- Les infirmiers en soins généraux.
- Les puéricultrices territoriales.
- Les cadres de santé paramédicaux.

Il y a 4 agents concernés.

Dans la catégorie B, ce sont les auxiliaires de puériculture qui accèdent à la catégorie B.

Il y a 34 agents fonctionnaires et 7 agents contractuels qui sont concernés.

Cela a un coût pour la collectivité de 130ke. Donc, en moyenne de 250 euros brut par mois en plus pour tous ces agents.

On ajoute aussi à cette délibération la création d'un poste de technicien qui a réussi son concours.

On vous propose d'adopter les modifications du tableau d'effectifs.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Merci ma chère Karine. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

52) Modification du tableau des effectifs. Création et suppression de postes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

53) Signature de la convention particulière pour la mise en œuvre du projet « une démarche multi acteurs pour contribuer à l'amélioration de l'offre de soins au Sénégal » période 2021-2023.

Madame Guillemet :

« Merci Monsieur le Maire.

A l'occasion de la séance du 27 septembre 2021, il a été décidé de participer au programme de coopération décentralisée « Une démarche multi acteurs pour contribuer à l'amélioration de l'offre de soins au Sénégal », avec le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 750 euros, au Groupement d'Intérêt Public Yvelines Coopération Internationale et Développement.

La réalisation concrète de ce projet demande la signature d'une convention.

La commune de Poissy sera le relais du projet auprès des établissements de santé du territoire et participera à l'élaboration d'évènements de sensibilisation à la coopération internationale en Yvelines.

Parmi les partenaires nous avons : Yvelines Coopération Internationale et Développement, le Département des Yvelines, la Communauté de Communes du Pays houdanais, les communes de Houdan et de Mantes-la-Jolie, les Départements de Matam, de Podor, de Bignona et les communes de Nabadji Civol et de Suelle.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la conclusion de la convention pour la mise en œuvre concrète de cette action. »

Monsieur le Maire :

« Merci ma chère Larissa. »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire :

« Je vous remercie mes chers collègues.

Avant de passer aux questions orales, je voudrais que les demandes d'informations des collègues de l'opposition soient répondues par ceux de la majorité.

On avait une question de Madame Martin sur la décision numéro 14.

Et, c'est Eric Roger qui répond à Madame Martin. »

Monsieur Roger :

« Merci Monsieur le Maire.

Madame Martin, pour répondre à votre question concernant les actions qui seront menées dans le cadre du dispositif, il y a la demande de subvention, il va y avoir des sensibilisations qui seront faites et seront portées par le Bureau d'Information de la Jeunesse au sein de la Source, elles seront faites par des formateurs avec également l'intervention d'une psychologue. Il va y avoir des actions qui seront faites hors les murs comme c'est déjà le cas dans les maisons de quartiers et au sein des centres sociaux, et également des ciné débats en présence de différents collègues partenaires.

Ce sont des actions qui ont déjà été menées et qui seront menées en 2022 avec la demande de subvention. »

Monsieur le Maire :

« Merci mon cher Eric.

Madame Grimaud sur la 29^{ème} décision, s'il vous plaît. »

Madame Grimaud :

« Concernant la forêt de Miyawaki, l'ouverture au public est prévue mais pas forcément dans un premier temps. Cela se fera par rapport à la subvention et au montant qui sera accordé.

Ce qu'il faut savoir, c'est que d'abord on a une préparation du terrain, cette préparation est faite une société extérieure parce que la Ville n'a pas les compétences. Ensuite il y aura la plantation et pour faire

cette plantation on est accompagné d'une association appelée les pionniers à laquelle on associera les Pisciacais.

En fonction du montant, l'entourage et les circuits feront qu'on fera dans un premier temps ou pas pour avoir un accès au public. Sachant que les premières années, la forêt Miyawaki doit pousser. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Grimaud.

Monsieur Loyer, pouvez-vous nous rappeler les demandes de précisions ? »

Monsieur Loyer :

« Oui.

La demande de précision ne portait pas vraiment sur le choix d'ester en justice mais plutôt sur le choix de mettre Monsieur Derambarsh, après avoir choisi Maître Blanchetier qui est mis en cause dans l'affaire bygmalion, dans l'affaire opposant Jeanne Pothier et Eric Falzon à vous-même.

Vous avez choisi Monsieur Derambarsh pour défendre la Ville dans ses droits sauf qu'il s'est vu radier des barreaux de Paris en avril dernier, même s'il a fait appel, toutefois nous sommes surpris qu'à plusieurs reprises la Ville choisisse des avocats qui sont connus mais pas exempts de polémique.

On s'interroge sur les critères qu'a choisi la Ville pour se défendre. »

Monsieur le Maire :

« Fabrice Moulinet. »

Monsieur Moulinet :

« Merci.

L'avocat dont vous parlez est connu pour intervenir dans ce genre de dossier, donc on a tous une confiance sur ses compétences et il a d'ailleurs une bonne réputation sur ses compétences.

Il a peut-être fait l'objet d'une décision de radiation mais qui n'est pas effective à ce jour, donc il est toujours en exercice.

La ville n'a pas à se transformer ou à se substituer aux instances ordinales ou au juge pour ce genre de décision. Il avait déjà été désigné.

On ne fait pas attention, on va dire, à toutes ces polémiques médiatiques. Vous nous l'indiquez, don't act.

Il faut respecter la présomption d'innocence de chacun. Il travaille bien donc il n'y a pas de raison d'abandonner quelqu'un à cette date-là. »

Monsieur le Maire :

« Moi, je voudrais juste rajouter quelque chose.

Excusez-moi Monsieur Loyer mais je suis très étonné de ces remarques.

Encore une fois, je pense qu'il faut être vigilant. Vous dites qu'il est condamné, il fait appel. Il faut toujours être vigilant, ces choses peuvent aussi arriver aux uns et aux autres et aller se servir de ce qu'on peut lire dans les journaux, c'est quelque chose qui parfois peut se révéler contreproductif. C'est comme si on

disait ici gratuitement autour de cette table, un directeur ou une directrice d'une association qui a été mis en cause pour du harcèlement, pour une détérioration de santé psychique par exemple, parce que cela s'est vu étaler dans les journaux.

Moi, je ne mange pas de ce pain-là.

Cela peut arriver, il faut être vigilant.

Pardon, mais dans un passé récent vous avez été très prompt à dégainer sur des situations qui ne sont pas simples à vivre et qui sont fausses et qui ont été fausses.

Je vous appelle à plus de prudence. J'espère que Monsieur Derambarsh regarde ce conseil municipal.

Merci.

Il n'y avait pas d'autres demandes d'interventions sur les décisions.

Vous voulez intervenir Monsieur Loyer ? »

Monsieur Loyer :

« Ma position n'est pas à l'encontre de Monsieur Derambarsh, elle est vraiment sur la stratégie de la ville ,sur le choix de ses avocats pour se défendre.

Et, quel que part, je ne sais pas quel est le délai que l'ordre des avocats prendra pour statuer.

Monsieur le Maire :

« Vous connaissez bien le dossier Monsieur Loyer ? »

Monsieur Loyer :

« Non, mon jugement n'est pas sur le fond. Il est sur le choix des avocats. »

Monsieur le Maire :

« Les mots ont un sens et il faut être vigilant dans la manière dont on s'exprime. »

Monsieur Loyer :

« Justement, j'ai dit qu'il avait été radié en avril dernier, qu'il a fait appel. C'est factuel.

Admettons que si l'ordre des avocats prononce que la radiation est maintenue, la Ville se retrouverait potentiellement sans avocat et devrait en conséquence en choisir un nouveau potentiellement en milieu de procédure.

Je m'interroge juste sur l'efficacité de ce choix.

J'entends votre remarque, vous avez tout à fait raison. »

Monsieur le Maire :

« Il faut être vigilant, je vous le dis parce qu'il y a des choses qui peuvent être blessantes et moi je ne mange pas de ce pain-là.

Merci à vous.

Nous allons passer aux questions orales mes chers collègues. »

IV. Questions orales :

QUESTION 1 : CENTRE SOCIAL ANDRE MALRAUX

Madame Martin :

« Vous devez savoir qu'une pétition a été lancée par des habitants du quartier Beauregard et de la Coudraie concernant le pôle enfance du centre social André Malraux.

Cette pétition fait état d'une fermeture de ce pôle enfance sans aucune concertation avec la population.

Cette question n'a pas été traitée en conseil municipal et n'a pas fait l'objet d'une réunion publique. Pouvez-vous nous éclairer sur cette crainte des familles ? Est-elle justifiée ou non ? »

Monsieur De Jesus Pedro :

« Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Merci de soulever cette question qui nous permet de replacer l'église au centre du village. En aucun cas, il n'est question d'une fermeture du pôle Enfance du Centre social André Malraux.

Dans un souci constant d'amélioration du service proposé aux Pisciacais, l'accueil de loisirs des enfants, habituellement au Centre social André Malraux, s'est en effet effectué à la Maison de l'enfance, située dans le parc du Château de Villiers, pendant les vacances de fin d'année, permettant ainsi aux enfants de profiter d'un cadre plus propice que le sous-sol semi-enterré du Centre André Malraux. Sans augmenter le prix de la prestation.

Un service de bus municipal dédié a permis aux parents de déposer et récupérer leurs enfants à l'arrêt de bus situé près du centre social.

Il s'agit de test, test qui a donné lieu à un questionnaire de satisfaction par le biais duquel les parents et les enfants ont pu s'exprimer sur ce sujet et faire part de leur satisfaction. C'est pourquoi l'expérience pourra être renouvelée.

De plus, tous les enfants inscrits à un accueil municipal de loisirs à Poissy vont à la Maison de l'Enfance. Le dispositif expérimenté au Centre André Malraux n'est donc pas une exception.

Mais une nouvelle fois, le pôle Enfance du Centre social André Malraux reste bel et bien ouvert. »

QUESTION 2 : 30 KM/H EN CENTRE-VILLE

Monsieur Massiaux :

« Le passage de l'agglomération à 30km/h est effectif depuis le 1er octobre dernier.

Toutefois en dehors des entrées de la ville et les zones précédemment à 30 km/h, la signalisation est très faible. Est-il prévu de nouveaux dispositifs ? Des contrôles ont-ils été effectués pour faire preuve de pédagogie ? »

Monsieur Lartigau :

« Merci Monsieur le Maire. »

Cher collègue, merci pour votre question qui me permet de remettre en avant une décision qui nous est chère : la limitation de vitesse à 30 km/h dans l'agglomération de Poissy et ce depuis le 22 octobre 2021.

Je profite de cette intervention pour rappeler les avantages d'une telle mesure.

La limitation de vitesse à 30 km/h est celle qui permet le meilleur partage de l'espace public entre automobilistes et circulation douce.

Elle permet d'augmenter le champ de vision d'un automobiliste, passant ainsi de 10 degrés de champ de vision à 80.

Elle permet de diminuer la distance d'arrêt de manière significative de 29 mètres à 50 km/h, on passe à 13 mètres à 30 km/h, soit une diminution de 55 %.

Tout cela a pour conséquence une diminution drastique de l'accidentologie.

En effet, lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h, le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30km/h.

Par rapport au temps de parcours, il convient de rappeler qu'il ne faut pas confondre vitesse de pointe et vitesse moyenne.

Ainsi, à 50km/h la vitesse moyenne est de 18,9km/h, à 30km/h elle est de 17,3 km/h.

En conclusion, une baisse de 40 % de la limitation de vitesse en ville entraîne une baisse de 10 % de la vitesse moyenne, une hausse de 10 % du temps de parcours et un risque de mortalité 9 fois moins important.

Maintenant pour répondre plus précisément à votre question, il est important de rappeler la genèse de cette mesure.

Avec les services de la Ville et de la communauté urbaine, la police municipale et les élus, nous nous sommes aperçus que la signalisation routière en matière de vitesse n'était pas lisible.

Nous avions des limitations à 70km/h, à 50, à 40, à 30 et à 20. L'utilisateur ne s'y retrouvait plus.

Avec le dispositif Poissy zone 30, la signalisation a pu être simplifiée selon les recommandations du CEREMA, organisme d'Etat qui élabore les préconisations énormes en matière de réaménagement du territoire.

Ainsi, pour une meilleure lisibilité, il a été décidé d'installer à toutes les entrées de la ville un panneau zone 30 induisant implicitement une limitation de vitesse à 30km/h dans toute l'agglomération de Poissy.

Cette signalisation a été renforcée par un marquage au sol et par des panneaux complémentaires sur fond jaune fluorescent.

En parallèle, tous les autres panneaux de vitesse en agglomération y compris les anciens 30km/h ont été retirés pour que les usagers de la route n'aient plus qu'une seule information : à Poissy c'est 30km/h.

Cela a également permis de libérer de la place sur les trottoirs et d'alléger la signalisation verticale, toujours sur les recommandations du CEREMA.

Donc, pour l'instant il n'est pas prévu de renforcer cette signalisation pour ne pas remettre de confusion dans les esprits.

Néanmoins, si nous constatons des difficultés sur certains points, des aménagements complémentaires seront effectués, type ralentisseurs ou feu récompense.

Enfin, des contrôles de vitesse sont d'ores et déjà effectués sur toute la ville. Les agents de la police municipale ont fait preuve de pédagogie en distribuant notamment un flyer explicatif.

Ces contrôles vont s'accroître dans les prochains mois mais ne seront pas que pédagogiques. »

QUESTION 3 : RECYCLAGE DES BIODECHETS

Monsieur Loyer :

« Depuis le vote de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) en 2020, chaque citoyen devra avoir une solution pour trier à la source les bio-déchets qu'il produit d'ici à 2024.

En dehors des composteurs actuellement mis à disposition par GPS&O pour les particuliers, généralement disposant d'un jardin, la ville compte-elle mettre en place pour accompagner cette transition des mesures / dispositifs, tels des composteurs de quartier ou autre borne de collecte comme à Lyon ou Arles ? »

Madame Grimaud :

« Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez évoqué, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a la charge de traiter l'ensemble des problématiques liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

En tant que Ville de Poissy, nous ne manquons pas d'idées en matière de gestion des déchets, de recyclage et de prévention. Preuves en sont les ramassages citoyens organisés tous les mois dans différents quartiers de la ville ou encore notre engagement pour le Label « Anti-Gaspi ».

Les services de la ville travaillent d'ailleurs à la gestion des biodéchets dans les cantines scolaires ainsi que ceux des commerçants, des restaurants et des marchés de Poissy, en lien avec le délégataire Mandon.

Concernant les particuliers, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise travaille à une stratégie globale de gestion des biodéchets pour 2024. »

QUESTION 4 : JUMELAGE AVEC KALOUGA

Monsieur Loyer :

« Compte-tenu de l'actualité et faisons écho à la première délibération votée, pouvez-vous nous indiquer l'état actuel du jumelage avec la ville de Kalouga ?

Une suspension a-t-elle été envisagée ? »

Monsieur le Maire :

« Excusez-moi, je ne peux pas m'en empêcher, je suis sidéré d'une telle question.

On a, depuis 3 semaines maintenant, des milliers de morts sur le terrain en Ukraine.

Ici, depuis une dizaine de jours, on multiplie les efforts et la solidarité pour savoir comment on va venir en aide à ces populations et l'opposition n'a pas d'autre question orale de nous dire « Une suspension a-t-elle été envisagée ? ».

Un peu de dignité franchement.

C'est désobligeant, Madame Guillemet a de la famille là-bas qui est en danger de mort et vous nous posez une question pour savoir si on va maintenir un jumelage.

Je suis très en colère.

On a des familles qui ont perdu des proches.

Je vous en prie Madame Guillemet. »

Madame Guillemet :

« Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Pisciacaises, chers Pisciacais,

Avant tout, je voudrais rappeler que le jumelage a pour but de pratiquer des échanges socio-culturels ce qui permet notamment de favoriser des rapprochements entre plusieurs peuples, plusieurs cultures.

Le jumelage s'est particulièrement développé dans les années 50 après la Seconde Guerre mondiale qui venait de déchirer le monde et l'Europe. C'était un moyen de progresser sur le plan des relations internationales, d'apaiser les haines et les rancœurs, de renforcer le dialogue entre le peuple, qui apparaît indispensable aujourd'hui. C'est le travail que nous aurons à faire dans le futur.

Nous espérons tous le retour le plus rapide à la paix en Europe afin de trancher sur le futur de ce jumelage à long-terme en tenant compte des actualités et des décisions prises au niveau de l'Etat en matière de la coopération internationale. »

QUESTION 5 : ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS LES EHPAD ET RESIDENCES SENIORS

Madame Martin :

« Les animaux sont-ils déjà acceptés dans les EHPAD et résidences seniors dépendant de la ville et si non, pouvons-nous envisager de favoriser la pratique qui permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées et renforce le lien social ? »

Madame Smaani :

« Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pour répondre à cette brillante question, la réponse est oui. »

QUESTION 6 : TICKET TAXI

Monsieur Massiaux :

« Une Pisciacaise nous interpelle pour aborder le sujet d'un ticket taxi.

Est-il envisageable de proposer aux personnes âgées des tickets taxi leur permettant de se rendre à leurs RDV médicaux ? »

Madame Smaani :

« Merci Monsieur le Maire.

Les tickets de taxi sont obsolètes depuis des décennies.

Pour toutes les informations qui vont suivre vous pouvez les consulter sur le site de la Ville ou directement à la maison bleue.

Depuis 2015, nous avons mis en place 3 dispositifs de transport gratuits pour nos aînés :

- La Navette Bleue, un service gratuit de bus pour les Pisciacais de plus de 65 ans, dont les arrêts ont été définis et ajustés en concertation avec le Conseil des sages
- Le mini-bus, qui est un service de transport et d'accompagnement collectif et individuel mis en place gratuitement pour faciliter, en complément de la Navette Bleue, la mobilité des seniors sur la ville. Il est réservable pour les transports à la demande auprès de la Maison Bleue au minimum 48 heures avant le rendez-vous.

- Enfin le transport individualisé pour les personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite, en partenariat avec la Croix-Rouge.

Tous ces transports ne se substituent pas aux ambulances.

Pour conclure, je voudrais vous dire qu'il faut arrêter de poser des questions dont la réponse ne vous intéresse pas vraiment, voire pas du tout. Ce sera une première marque de respect pour nos aînés.

J'ai terminé Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci mes chers collègues. »

Monsieur le Maire clôt le conseil municipal à 21h28.

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont suivi ce conseil municipal ainsi que les services qui ont participé à sa préparation.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le :

Lundi 16 mai 2022